

## Séance du Conseil général du 9 octobre 2023

### Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
  - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 12 juin 2023
  - Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 juin 2023
4. Informations du Bureau.
5. Présentation de Chablais-Région dans le cadre de la promotion économique
6. Motion :
  - 6.1 Règlement communal pour un fonds Energie/Climat
7. Postulat :
  - 7.1 Ilot de Chaleur
8. Interpellations :
  - 8.1 Construction de l'Epine Dorsale no 1 du chauffage à distance (CAD Satom SA - Step d'Aigle)
  - 8.2 Eurotube - Situation du projet Alphantube
  - 8.3 STEP - Crédit supplémentaire - Dépassement budgétaire
  - 8.4 Terrain des Plavaux
  - 8.5 Impôts personnes physiques : Quelle est la situation réelle ?
  - 8.6 Construction de deux courts de padel-tennis
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

**Intervention de Sotillo José:** Chers collègues, conseillères et conseillers généraux, monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, monsieur le Secrétaire Municipal, la Représentante des médias, cher public je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du conseil général du 9 octobre 2023. Le conseil général a été convoqué en date du 20 septembre dernier, soit dans le délai règlementaire. Apports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncé aux médias par le secrétariat municipal. De plus une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Un merci particulier à Etienne Bornet, photographe afin de mettre à jour les photos sur le site de la commune, puisque dans cette législature nous avons 4 nouvelles personnes. Justement je vous informe que madame Nathalie Guinnard du parti le Centre a démissionné dû à un déménagement, merci à elle pour son investissement dans la politique communale et je souhaite la bienvenue à monsieur Ouzaid qui prend sa place pour la suite de cette législature 2021-2024.

Je dois excuser ce soir:

Lisa Rudaz, Pascal Schaffhauser, Philippe Udressy, Damien Vannay, Grégory Dal Molin et Emma Sprutta.

Je cède maintenant la parole au secrétaire du conseil général, monsieur Christophe Brendle, pour l'appel nominatif des conseillères et conseillers généraux. Je vous prie de répondre «présent» à l'appel de votre nom.

**Intervention de Brendle Christophe:** Bonjour à tous.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Biolzi Stéphanie, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Brendle Christophe, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Brunetti Giovanni, Présent.

Carron Eveline, Présente.

Clivaz Cherryl, Présent.

Dal Molin Gregory, Excusé.

Delarze Madeleine, Présente.

Doval Manuel, Présent.

Ecoeur Magali, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Gaillard David, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hauri Serge, Présent.

# CONSEIL GENERAL

---

Iglesias Miguel, Présent.  
Jomini Jonathan, Présent.  
Joris Lionel, Présent.  
Métrailler Marie, Présente.  
Meyer Hervé, Présent.  
Morisod Carole, Présente.  
Morisod David, Présent.  
Nicolas Michael, Présent.  
Oberson Patrick, Présent.  
Pellegrino Elysa, Présente.  
Rudaz Lisa, Excusée.  
Ruiz Noé, Présent.  
Schaffhauser Pascal, Excusé.  
Sotillo José, Présent.  
Sprutta Emma, Excusée.  
Tazuila Ngamiak, Présent.  
Tissières Isabel, Présente.  
Turin Michel, Présent.  
Udressy Philippe, Excusé.  
Vanay Guillaume, Présent.  
Vannay Damien, Excusé.  
Vetter Chantal, Présente.  
Vieux Edgar, Présent.  
Vuille Côme, Présent.  
Zumbach Patrick, Présent.  
Zürcher Cédric, Présent.  
Merci à tous.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Brendle, 39 présents, 6 excusés. Je profite de souhaiter également la bienvenue à Monsieur Norbert Zufferey pour la promotion économique qui prendra la parole tout à l'heure. Le quorum est atteint le conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte. Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu il est actuellement affiché à l'écran, y'a-t-il une modification de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Merci.

## **3. Approbation des procès-verbaux**

# CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Nous passons donc au point 3: Approbation des procès-verbaux. Je remercie au passage le secrétaire monsieur Brendle pour sa rédaction sans oublier le travail conséquent de l'administration communale. Je prie les scrutateurs et scrutatrices de se lever et de rejoindre le bureau.

S'agissant du procès-verbal mot à mot du 12 juin 2023, y'a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Il n'y en a pas. Le procès verbal mot à mot du 12 juin 2023 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès verbal décisionnel du 12 juin 2023 y'a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Monsieur Gollut. Je vous demanderai de venir au micro s'il vous plaît. Sinon nous ne pouvons pas vous enregistrer.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le centre, ce n'est pas la même date sur les 2 procès-verbaux, c'est 16 juin sur le mot à mot et 12 juin pour le décisionnel, ça ne sera pas facile, si c'est pas la même soirée. Moi je l'ai reçu avec deux dates différentes.

**Intervention de Sotillo José:** Je regarderai ça avec l'administration, Monsieur Brendle va s'en occuper. Merci. Les conseillers généraux et conseillères qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 12 juin 2023 sont priés de lever la main. Merci.

Y a-t-il des refus ? Il n'y en a pas. Une abstention ? Merci beaucoup. Le procès-verbal décisionnel du 12 juin est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre votre place. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau.

## **4. Informations du Bureau**

**Intervention de Sotillo José:** Le Bureau s'est réuni le 5 septembre 2023 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, je vous informe sur plusieurs points, le Bureau a décidé de ne pas mettre à l'ordre du jour de ce soir une motion de la Commission de Gestion pour un amendement sur une rubrique de nature identique. Le Bureau a écrit au SAIC afin d'avoir des précisions sur ce qui est demandé dans la motion ainsi que certains points émis sur la directive. La réponse du SAIC est arrivée dans les 10 jours et je profite de remercier Monsieur Chevrier, chef de service, pour son efficacité. Chaque partie a pu prendre connaissance, ce qui a confirmé le retrait de cette motion. Nous avons également ajouté à l'ordre du jour la présentation de la promotion économique par Monsieur Norbert Zufferey et Michael Vieux. Il est prévu une quinzaine de minutes de présentation et quelques minutes pour vos questions. De plus, suite à la proposition du Conseil municipal d'associer le Conseil général aux ateliers organisés par Chablais aggro, le Bureau a demandé à Madame Carole Morisoz, Messieurs Romain Gex-Fabry et Noé Ruiz de représenter le législatif de notre commune.

Deux commissions sont en cours d'élaboration de rapport, celle de la convention Mobi Chablais et celle de la modification du règlement du Conseil général par rapport au PV, mot à mot en deuxième lecture.

À noter également que la commission permanente d'aménagement du territoire et aggro a rendu son rapport sur le règlement des cimetières. Par la suite l'administration m'a informé que la convention Mobi Chablais sera traitée par les législatifs valaisans des communes partenaires en décembre prochain. Le Conseil municipal a été informé que les législatifs des communes de Monthey, Massongex et Troistorrents siègeront le 11 décembre 2023 alors que la séance de Collombey Muraz est prévue le 18. Le Bureau a décidé de ne pas déplacer cette séance déjà agendée de longue date. Par contre, je profite de faire la demande au Conseil municipal de prévoir la prochaine séance de décembre 2024 le 9 décembre et non

## CONSEIL GENERAL

---

pas la semaine qui précède Noël. Finalement, d'entente avec le Conseil municipal, il a arrêté l'ordre du jour de ce soir et a jugé recevable toutes les interventions qui y sont présentes.

Nous passons au point 5: Présentation de Chablais région dans le cadre de la promotion économique. Je laisse la parole à Monsieur Norbert Zufferey.

### 5. Présentation de Chablais-Région dans le cadre de la promotion économique

**Intervention de Zufferey Norbert:** Bonsoir, j'ai quelques minutes pour vous présenter ce que l'association Chablais région d'entente et en discussion (inaudible). Donc j'ai 2 slides, (inaudible) rappeler brièvement ce qu'est l'association Chablais région.

Notre association, c'est un organisme intercantonal, donc on fonctionne comme service intercommunal et intercantonal pour les 28 communes du Chablais vaudois et valaisan. Donc on commence à Villeneuve et on finit à Evionnaz et notre périmètre concerne donc les 28 communes qui font partie de cet espace de vie qu'est le Chablais, les 28 communes sont réunies et notre mission à nous, c'est vraiment de travailler sur une stratégie de développement au niveau économique et de suivre un certain nombre de dossiers liés à la mobilité qui font partie des conditions-cadres du développement économique et notre mission, c'est donc d'amener de l'emploi et créer de l'emploi et contribuer à créer de l'emploi dans la région. On travaille sur un certain nombre d'autres projets d'intérêts régionaux qui ne sont pas de nature économique. Donc je les passe ici très rapidement.

Les deux cantons de Vaud et de Valais nous reconnaissent et puis ont validé notre stratégie. Donc, les 28 communes nous ont donné un ordre de marche entre guillemets ou une feuille de route sur 3 thèmes : le travail sur la mobilité et l'aménagement du territoire, c'est les 2 premiers axes qui sont ici projetés en jaune et ensuite l'axe qui nous intéresse ce jour, à savoir la problématique du développement économique avec l'économie régionale, le travail sur les filières spécifiques comme par exemple la filière bois qu'on entreprend et puis la problématique du suivi de la thématique des zones d'activité, c'est-ce qui est derrière cette notion de gestion des surfaces à vocation économique. Et on a un dernier axe, on intervient sur un certain nombre de projets notamment transfrontaliers et on travaille aussi en collaboration bien sûr avec Lausanne et Sion pour faire entendre la voie du Chablais puis sur un certain nombre de projets qui sollicitent des cofinancements des 2 cantons.

Il y a quelques exemples de projets de notre côté, on travaille sur l'accueil d'entreprises, c'est vraiment notre ADN. On travaille sur la recherche de terrains pour des entreprises qui souhaitent s'établir dans le Chablais et dans les communes du Chablais et puis on a un certain nombre d'outils, notamment un portail immobilier qui est sur notre site internet qui recense les terrains à disposition. Ce travail de promotion économique est là pour accompagner l'emploi dans la région et puis on a un certain nombre de collaborations sur lesquelles on travaille, on organise aussi des événements pour les entreprises dans les différentes communes et puis on est actuellement en route sur la préparation d'une brochure de promotion économique avec un travail aussi sur les zones d'activité côté vaudois et côté valaisan. Le cadre cantonal est un peu différent et un certain nombre de démarches aussi dans la filière bois en intercantonal et aussi l'attractivité des centres-villes et centres villages. Au niveau du territoire et la mobilité, on travaille sur les plans de mobilité d'entreprise, on a eu l'occasion il y a quelques jours en arrière de réunir une vingtaine d'entreprises du Chablais là autour, on travaille sur des cartographies au niveau de l'aménagement et des itinéraires à mobilité douce, la planification des P+R, des B+R, mais je crois que vous avez eu l'occasion d'en avoir parlé ici, il y a quelques semaines en arrière et puis un certain nombre de dossiers mobilités comme la ligne sud Léman et aussi le projet Mobi Chablais en termes de participation au Copil.

## CONSEIL GENERAL

---

Si je rentre maintenant dans le dur, c'est-à-dire le cœur de ma présentation. D'abord une vision d'ensemble qui montre aussi l'interdépendance mais que vous connaissez et que vous vivez tous les jours entre Monthey et Collombey. Donc là, vous avez une vision d'ensemble des zones d'activité, des 2 communes. Donc vous avez juste en rose la partie qui est sur Monthey au niveau des parcelles concernées et puis Collombey-Muraz avec un travail qu'on a commencé à faire sur 2 secteurs, le secteur numéro un Boverly Charbonnière Tamoil et le secteur 2 En-Deux-Fosseaux, Pré-du-pont, (inaudible) et Pré-du-Loup.

Si je rentre maintenant, avec un focus un petit peu plus précis sur ces 2 groupes de parcelles sur les 2 secteurs concernés, on a commencé un travail d'inventaire par rapport aux parcelles qui existent, par rapport aux types de parcelles concernées, par rapport aux propriétaires, par rapport aux entreprises qui sont sur ces parcelles.

Et ce travail doit, à l'horizon d'un planning qu'on vous présentera tout à l'heure, permettre d'amener de l'emploi puis consolider de l'emploi dans la commune de Collombey-Muraz. Les enjeux sur cette problématique des zones d'activité sont les suivantes : il faut rappeler que les zones industrielles, les zones d'activité, c'est un moteur qui est fondamental de l'agglomération du Chablais et puis de la région en tant que telle et que ces activités contribuent bien sûr au revenu du territoire et contribuent au développement économique en parallèle de la croissance de la population avec un certain nombre d'effets bien sûrs indirects au niveau économique. Le projet Chablais aggro qui n'est pas Chablais région, qui fait partie de Chablais région mais qui fédère les 8 communes, dans ce qui est annoncé. Ce projet territoire souhaite le maintien d'un ratio d'un emploi pour deux habitants, donc le travail sur les zones d'activité qu'on vous propose est aussi là pour contribuer à renforcer ce ratio car le Chablais n'est pas qu'un lieu où on dort mais aussi où on crée de l'emploi où on crée de la richesse et puis où on crée donc économiquement de la valeur ajoutée.

Le défi, c'est d'avoir un développement de ce territoire en assurant vraiment le potentiel en faveur des développements d'entreprises qui sont focalisées sur les activités productives industrielles. Donc là, c'est une force du Chablais historique qui est important de pouvoir maintenir et développer et il est clair que la problématique de la gestion des zones d'activité doit vraiment considérer les enjeux de la mobilité et les enjeux du développement durable et environnementaux qui vont avec le développement de ces surfaces d'activité.

Dernier enjeu, il est clair, on parlera tout à l'heure des liens avec Monthey, il y a une proximité aussi avec la commune d'Aigle et de ces zones d'activité par les parcelles Tamoil et puis ça peut-être un atout dans ce développement avec notamment une interconnexion qui pourrait être étudiée, qui est en train d'être étudiée entre les zones d'activité d'Aigle et de Collombey dans le secteur de la Charbonnière pour la question d'un nouveau franchissement multimodal. Ce travail qu'on a commencé à faire, j'ai un peu de retard dans mes slides, ce travail doit être fait autour des enjeux dont je vous ai parlé qui étaient ici listés. Il doit bien sûr être fait que le travail qui est actuellement impulsé autour de la stratégie de viabilisation des terrains industriels de l'ancienne raffinerie Tamoil, La Charbonnière, En-Clos, cette coordination, elle est absolument fondamentale. Donc, vous connaissez le projet, votre commune, en particulier avec Tamoil, a lancé un master plan pour définir le développement du site. Ce site, vous le connaissez, donc il fait près de 150 hectares, il est reconnu stratégique par l'État du Valais et puis cette planification passe par un plan d'équipement qui doit vraiment être là pour valoriser le site et répondre aux besoins des entreprises. C'est une friche industrielle de plusieurs dizaines d'hectares qui a commencé à être démantelé depuis 2021, comme vous le savez, avec une volonté de développer un vrai parc industriel organisé en quartier économique et ce travail est assuré par un Bureau privé. Je préciserai aussi que la commune de Collombey-Muraz par son Conseil communal, Tamoil, l'État du Valais, l'antenne région Valais romand et Chablais région sont parties prenantes de la gouvernance du projet qui est en cours d'élaboration et qui n'est pas l'objet du mandat que je vous présente ici.

## CONSEIL GENERAL

---

Maintenant, si je rentre vraiment dans le cœur du projet, donc la proposition de mandats de promotion économique, on a déjà discuté avec le Conseil communal, se décompose en différentes phases et modules qui peuvent être retenus individuellement ou se compléter avec des horizons différents au niveau temporel. Il y a différentes étapes, je rentre pas trop dans le détail mais mise en place, préparation, analyse de données, analyse qualitative, préparation d'un rapport, présentation des préconisations qui ressortent de cette démarche. Le contenu de ce mandat de promotion économique qui vient approfondir pour votre commune le travail généraliste qu'on fait pour les autres communes parties prenantes de Chablais région dépendent bien sûr d'abord des objectifs que la commune a en matière de promotion économique. Donc, si on décline cela un peu plus concrètement, c'est d'abord, connaître la disponibilité des terrains pour l'accueil d'entreprises, connaître les besoins des entreprises, notamment dans la zone d'activité, ça forme le premier module qui est proposé et puis le deuxième module qui peut-être combiné, c'est vraiment réunir, fédérer par exemple, une à deux fois par année toutes les entreprises, notamment de la zone d'activité et proposer une rencontre avec la commune, je viendrai tout à l'heure sur ce concept-là et puis à moyen et long terme, l'horizon moyen-long terme, ce n'est pas non plus dans 5-10 ans, c'est vraiment travailler sur une vraie politique de promotion économique et un suivi des intentions et des besoins des propriétaires et entreprises. Il est clair que le contenu de ce mandat sur lequel on souhaite travailler avec vous et pour vous, ça dépend aussi de la vision communale par rapport au parcelle Tamoil avec des décisions bien sûr sur les volontés de privilégier ou pas ces parcelles, à quel horizon temporel avant d'ouvrir oui ou non d'autres parcelles dont celles en mains communales. Donc bien sûr, il y a un lien, il y a une coordination fondamentale à avoir avec ce dossier-là.

Je termine rapidement. Donc, le premier module, je vous en ai parlé, c'est vraiment un contact sous forme de questionnaires avec les propriétaires de parcelles pour sonder leurs intentions et leurs besoins, un travail sous forme de questionnaire qui sera envoyé, ensuite un travail un peu plus sur du non pas du prêt-à-porter mais quelque chose de très fin, donc des rencontres en bilatérales avec les propriétaires et les entreprises concernées des zones d'activité pour identifier ces besoins-là puis après une rencontre ouverte aux propriétaires et entreprises intéressées. Ca c'est le premier module qu'on peut déjà ancrer, sur lequel on a déjà commencé à travailler et qu'on peut ancrer sur la fin de l'année 2023.

Deuxième module, en complément donc une séance, un event une à deux fois par année qu'on pourrait déjà organiser avec la commune en 2024 pour aller voir les entreprises, les propriétaires de la zone d'activité pour développer les liens, travailler aussi sur les échanges et connaître aussi et suivre leurs besoins. Donc ça ça serait un deuxième module, sur lequel on pourrait travailler en 2024 déjà et puis un horizon donc un tout petit peu plus lointain mais qui balise déjà à partir de 2024 un traitement, des réponses de sollicitations qui arrivent pour les demandes d'implantation qui arrivent directement au niveau de la commune et puis de travailler dans le temps aussi par un suivi des souhaits de ses propriétaires et de faire une mise à jour régulière de ces données. Dernier slide après, je réponds volontiers à vos questions et éventuellement s'il y a des réactions par rapport à ça, je laisserai peut-être Michaël s'il le souhaite bien sûr poser le cadre politique de cette démarche. Vous informer aussi que notre association a été sollicitée par la commune de Monthey pour proposer à la commune de Monthey un mandat de promotion économique et puis ce mandat avec la commune de Monthey, nous, on le voit vraiment avec des possibilités, un potentiel des perspectives de synergie et de collaboration avec le mandat sur lequel on veut avancer au niveau de la commune de Collombey-Muraz.

Monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillers généraux, quelques éléments que je souhaitais vous faire partager. Je suis maintenant à votre disposition pour d'éventuelles réactions. Je sais pas si du côté de Monsieur Vieux, tu souhaiterais.

**Intervention de Sotillo José:** Oui merci monsieur Zufferey, je passe la parole à Monsieur Vieux.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, je pense que la présentation est assez claire.

Donc, comme vous avez pu comprendre le Conseil municipal a cherché vraiment quelqu'un avec qui pouvoir collaborer et travailler sur la question de la promotion économique, sachant que c'était important pour nous de se retourner auprès de professionnels et des professionnels qui ont aussi un réseau qui étaient déjà actifs sur le terrain. Donc on s'est retourné auprès de Chablais région et aujourd'hui par rapport aux discussions qu'on a eu et déjà le début du travail en 2003, on est très contents de cette collaboration. On voit que ça fonctionne bien. Actuellement on est en train de paramétrer les choses pour la suite par rapport aux échanges avec les différents propriétaires, avec les entreprises pour que ce soit beaucoup plus fluide aujourd'hui, c'est vrai qu'une entreprise quand elle veut s'implanter sur la commune le circuit est pas toujours très clair aujourd'hui et on est en train de regarder avec l'administration pour que l'entreprise tombe directement sur la bonne personne pour pouvoir se dire : ah ! Ben ici, on n'arrive pas n'importe où, ou sur un numéro de téléphone où on sait pas qui va répondre à l'autre bout. Donc, c'était aussi important, je dirais maintenant pour nous de bien cadrer la chose et que ce soit vraiment professionnel de ce côté-là.

Voilà, je pense que je voudrais pas prolonger la discussion parce qu'on avait 15 minutes, si vous avez des questions, on est à disposition.

**Intervention de Sotillo José:** Voilà merci Monsieur Vieux. Monsieur Oberson vous passerez le micro à celles et ceux qui désirent s'exprimer, je vous demanderai de lever la main si vous avez une question, Monsieur Ruiz.

**Intervention de Ruiz Noé:** Noé Ruiz pour le centre, juste une question: Est-ce que vous ciblez les types d'entreprise ou on prend ce qui vient ?

**Intervention de Zufferey Norbert:** Alors, c'est typiquement des choix stratégiques qu'on va faire avec la commune par le Conseil communal qui doit nous donner les orientations. Nous on vient avec des préconisations, on propose de ne pas brader ces terrains qui sont les bijoux de famille, le syndic Monsieur Borloz, d'Aigle, il parlait des zones d'activité (inaudible) plus de place sur la Riviera, il n'y a plus de place dans pas mal de régions. Donc le Chablais a des atouts incroyables. Après, c'est dommage de brader ces surfaces pour des data center, par exemple, où il n'y a pas d'emploi et garder vraiment ces terrains pour accueillir de l'industrie avec des emplois à haute-valeur ajoutée. Donc, nous le conseil qu'on fait c'est vraiment de réserver ces terrains pour l'emploi et c'est clair des fois on attend Godot, c'est-à-dire on va dire l'histoire de ce qui s'est passé à Fribourg avec l'installation de la boîte Rolex avec 35 millions, c'est le cas une fois par siècle.

Donc, ce n'est pas par rapport à ça, je pense qu'il faut travailler, il faut être ouvert, on travaille aussi avec l'État du Valais, on a maintenant créé ces contacts-là, mais il y a aussi un défi important dans l'accompagnement des entreprises aussi en place. Sur-investir les attentes qu'il y aura, donc très bien s'il y a des entreprises (inaudible) travailler, commune, mais il y a aussi et surtout une mission d'accompagner les entreprises, nous on conseille vraiment aux communes dans la mesure du possible d'avoir des terrains, par la maîtrise du foncier, on peut gérer, on peut choisir ce qu'on veut comme entreprise si on dépend de privé, c'est différent, c'est plus compliqué, ne pas brader ces terrains pour attendre de l'emploi avec la valeur ajoutée dans le domaine industriel, voilà un peu les préconisations après il y a différents modèles, on peut acheter vendre, on peut travailler sur des DDP aussi.



## CONSEIL GENERAL

---

Il y a différents modèles, ce sont les choix sur ces orientations-là qui constituent une politique. (inaudible)

**Intervention de Sotillo José:** Merci y'a-t-il d'autres questions dans l'assemblée ? Monsieur Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Oui bonjour Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Vous venez d'en causer parce qu'au niveau de l'État du Valais, il y a un portail d'entrée aussi pour les entreprises, comment vous fonctionnez avec la commune parce que si une entreprise s'adresse à l'État du Valais elle est directement redirigée sur la commune ou c'est l'état qui prend le relais et puis qui, après va vers la commune, ce qui fait un intermédiaire supplémentaire ?

Une deuxième question, c'est par rapport aux zones parce qu'on parle toujours de la zone Tamoil mais du côté de la commune vue qu'il y a le PAZRCCZ qui est en cours de révision, est-ce qu'il est prévu de changer d'affectation certaines zones pour qu'elles puissent être dévolues à des activités économiques ?

Et puis la troisième question: Vous êtes Chablais, région, vous ne vous occupez pas que de la commune de Collombey-Muraz, vous faites ce travail pour d'autres communes, ça veut dire qu'il y a d'autres communes d'un Chablais qui peuvent être en concurrence aussi avec notre commune pour certaines activités puis venir s'installer, parce qu'on n'est pas les seuls à pouvoir proposer du terrain, donc dans ces cas-là si une entreprise s'adresse par le canal de Chablais région, quels sont les critères qui définissent que vous allez-vous adresser plutôt à telle et telle commune plutôt qu'à telle et telle autre parce qu'elle veut dire : moi, j'aimerais bien venir à Aigle, je vois les conditions qui me font à Aigle et je suis d'accord de venir sur Monthey ou Collombey-Muraz peut-être qu'on va m'offrir d'autres conditions, ça, c'est une question aussi importante à mon avis.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz.

**Intervention de Zufferey Norbert:** Je vais essayer de répondre brièvement à ces trois questions.

La première, je ne sais pas, peut-être qu'il faudrait poser la question à la commune de Collombey, le nombre de «prospects» comme on dit, que l'État du Valais a envoyé en termes d'accueil à Collombey-Muraz. Des offres sont arrivées de la part de business Valais par contre (inaudible).

**Intervention de Vieux Mikaël:** Je vais peut-être juste compléter. Mikaël Vieux pour le conseil municipal. Il est clair qu'aujourd'hui, on peut voir quand on reçoit un mail de demande ou un courrier de demande pour une implantation pour avoir charge d'un terrain aujourd'hui on sait que la commune voisine, nos communes ont reçu le même courrier, ça, c'est clair qu'aujourd'hui, on voit la manière dont c'est écrit et ils mettent un joli petit courrier très sympa mais quand on s'adresse chez nos voisins, «on a reçu le même». Par rapport à ça vis-à-vis du canton, aujourd'hui, on a mandaté Chablais région pour nous, aujourd'hui, on ne veut pas, au sein de l'administration avoir quelqu'un d'autre qui va s'occuper de ça. Pour nous la porte d'entrée aujourd'hui, il est clair, c'est pour nous Chablais région qui va traiter ces questions-là et centralisée. Puis bien sûr, nous le Conseil municipal, nous sommes derrière par rapport au choix ce n'est pas Chablais région qui va décider pour nous, c'est nous qui décidons, mais on veut une porte d'entrée pour que ça soit aussi plus simple par rapport au traitement des demandes.

Et souvent on voit ces différents courriers qui sont liés à différentes communes et puis peut-être l'activité en elle-même se prête pas à notre commune et se prêterait peut-être mieux pour Aigle ou pour Monthey.

Alors, il est clair qu'aujourd'hui au conseil municipal on s'est dit pour une entreprise qui vient dans le Chablais qu'elle vienne sur Aigle, Monthey ou bien Vouvry pour nous, c'est tout benef pour tout le monde

## CONSEIL GENERAL

---

ici, pour créer de l'emploi, générer ce besoin qu'on a et aujourd'hui, c'est clair que vis-à-vis de Chablais région par rapport à l'autre question, nous on travaille vraiment main dans la main avec Monsieur Zufferey dans le sens où s'il y a une confiance qui est partagée et c'est clair qu'aujourd'hui l'entreprise qui va venir elle aura d'abord elle-même un souhait, une envie d'aller dans une des communes et puis c'est elle-même qui va dire moi, j'ai envie d'aller à Aigle, j'ai envie d'aller à Monthey, puis peut-être derrière ça si la chose est traitée et malheureusement elle ne pourrait pas, on a la chance par le biais de Chablais région d'avoir un acteur qui connaît un peu plus, qui connaît vraiment le périmètre plus large possible qui peut lui-même dire attends, mais à Collombey-Muraz, ça peut s'y prêter peut-être pour ton entreprise, c'est peut-être pas mal parce que là-bas, on peut t'installer là ou là parce qu'il y a ces connaissances de notre territoire, donc nous on ne le voit pas comme un point négatif mais plutôt comme un point positif parce que le but, c'est d'échanger entre nous, c'est pas de dire, on est le premier à avoir attiré la première entreprise et on a gagné par rapport aux autres.

**Intervention de Zufferey Norbert:** (inaudible) la région en tant que telle, elle gagne globalement déjà à être coordonnée et puis d'avoir (inaudible) Chablais mais d'aller chercher plutôt que Sion, ils envoient entre Sierre et Martigny, ils envoient des prospects aussi dans le Chablais, (inaudible) qui ne s'arrête pas à Montreux aussi (inaudible) Le dernier point concernant les (inaudible)

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le conseil municipal, par rapport à tout ce qui concerne les terrains, aujourd'hui notre plan d'aménagement des zones il est très clair puisqu'on a déjà travaillé de ce côté-là avec le Conseil municipal, donc on sait déjà ce qu'on veut, dans quel secteur et puis aujourd'hui, c'est en train d'être affiné par rapport à ce master plan.

Il est clair que pour nous, aujourd'hui, on a une volonté d'abord de développer sur le site de Tamoil. Dans le but aussi de ne pas commencer à construire sur toute notre commune parce qu'il y a aussi à travers ça tout un réseau qu'il faut mettre en place au niveau des égouts au niveau routier, au niveau de STEP et autres, on a quand même cette obligation derrière à suivre. Donc aujourd'hui pour nous, c'est vrai que le Conseil municipal a la volonté de pousser le développement sur le site de Tamoil et le site comme on l'appelle toujours l'ex-BCV, les terrains que nous avons rachetés, on a plutôt la volonté d'aller développer sur un deuxième temps. Pourquoi aussi ? C'est qu'on a une agriculture assez poussée sur une commune et puis si aujourd'hui on peut encore laisser à nos agriculteurs encore quelques terres ces prochaines années sans avoir l'obligation de devoir tout de suite, faire construire, faire venir plein d'entreprises, ça aussi de win-win pour tout le monde. De ce côté-là, aujourd'hui, on est assez clairs sur notre plan d'aménagement des zones, le master plan qui est en train d'être étudié sur l'ensemble de cette zone va vraiment affiner et clarifier l'ensemble de comment on fonctionne en la suite le phasage, comment et quelles entreprises.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le centre, j'ai une question par rapport à ce que vous venez de dire. Vous avez parlé de sous-enchère fiscale, c'est encore possible à l'heure actuelle par rapport aux entreprises qui s'installeraient ?

Est-ce qu'il y a encore une compétition possible à ce niveau-là entre les communes, je suis surpris.

**Intervention de Zufferey Norbert:** (inaudible)

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le conseil municipal, je voulais compléter, c'est vrai que c'est plutôt au niveau des Société que la décision est prise après les communes ont d'autres pouvoirs, d'autres possibilités pour attirer une entreprise chez elles si déjà elle est propriétaire du bien fond, elle peut déjà avoir un plus sur une autre commune puisqu'elle peut l'attirer sur la base de peut-être d'un DDP très bon marché pour pouvoir laisser à cette société bénéficier de venir chez elle avec de ce côté-là des coûts moindres par rapport à d'autres. On a eu le cas de figure, il n'y a pas longtemps avec une entreprise où on a tout essayé, un entreprise qui est sur notre commune depuis pas mal d'années et qui louaient des locaux, et puis qui, malheureusement pour nous, pas malheureusement pour eux puisque le but, c'était de s'agrandir ils ont dû décider de quitter les locaux où ils étaient actuellement. Ils nous ont demandé s'il y avait sur notre commune des locaux pour pouvoir déménager. Malheureusement on n'a pas trouvé et dans la discussion, on a continué à travailler avec les différents propriétaires de bien-fonds, on n'a pu trouver une solution mais c'est clair que la commune auprès de laquelle ils avaient une offre, on ne pouvait pas «concurrencer» puisque nous, c'était un propriétaire privé de notre commune qui mettait en avant un DDP qui était un bon DDP avec un bon tarif mais malheureusement en face de lui, il y avait une commune qui avait vraiment fait cette enchère très basse et voilà l'entreprise aujourd'hui sur du long terme avec pas mal de m2, elle s'est dit : on ne peut pas rester sur votre commune parce que ça va nous coûter trop, cher ces prochaines années. Donc, là dans ce cas de figure, c'est vrai si ça avait été entre nos mains communales, on aurait peut-être pu décider de dire : pour eux, on peut peut-être faire un effort parce qu'il y a quand même pas mal d'emplois à la clé, et puis de dire on fait un bon DDP bon marché et qu'on essaye de garder chez nous ces emplois.

Mais c'est clair que si on n'a pas toutes les cartes en main, on n'arrivera pas vraiment à pouvoir œuvrer dans le bon sens et c'est clair qu'aujourd'hui ce propriétaire, ça faisait un moment que je discutais avec lui, il était très réticent au début, à laisser ces terrains à être mis en DDP, et puis pour finir, on a réussi à force de discussions, lui faire comprendre que c'était un plus, car on était d'ailleurs aussi avec lui pour l'aider à développer ça et maintenant, c'est vrai que par le biais de cette phase une, on aimerait vraiment créer ce lien un peu plus poussé avec ces différents propriétaires pour vraiment pouvoir échanger avec eux puis d'être peut-être plus rapide sur les discussions ou plus réactifs par rapport à des demandes d'entreprises sur notre commune.

**Intervention de Sotillo José:** Bien merci, y'a-t-il encore une question ? Madame Morisod.

**Intervention de Morisod Carole:** Merci. Carole Morisod pour Les Verts. Vous avez parlé d'un emploi pour deux habitants, ce qui est intéressant, mais comment vous allez procéder pour faire pour que ça fonctionne. En somme, on est à peu près à 10'000 habitants actuellement sur la commune, pour éviter que ce soient des gens qui viennent de l'extérieur juste pour travailler et repartir.

Comment vous voyez, comment vous envisagez ça ?

**Intervention de Zufferey Norbert:** Donc la stat que j'ai donnée, elle ne concerne pas spécifiquement la commune de Collombey-Muraz mais effectivement la stat, il y a 8 communes dans le Chablais aggro mais la stat elle était relative aux 6 communes historiques de Chablais aggro. Donc le défi, ce n'est pas de subir que le développement démographique, une explosion de la population de Vaudois qui viennent s'installer parce qu'il y a pas de place à Lausanne et sur la riviera mais c'est aussi de créer de l'emploi, donc en accueillant des entreprises qui ne sont pour l'instant pas dans le Chablais en travaillant sur l'accompagnement des entreprises qui sont en place pour faire en sorte qu'il y ait des emplois non pas

## CONSEIL GENERAL

---

dans des secteurs où il y a de la spéculation au niveau financier et compagnie, mais vraiment au niveau industriel, au niveau des PME, donc qui sont le cœur de la force de ce qu'est le Chablais historiquement et par ce mandat, on peut contribuer à notre niveau bien sûr de travailler sur l'augmentation de ces emplois et mécaniquement c'est là que le ratio entre emploi et population peut-être amélioré ou en tout cas maintenu dans ce ratio-là.

**Intervention de Sotillo José:** Merci monsieur Zufferey.

**Intervention de Vieux Mikaël:** J'aimerais juste compléter. Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, c'est clair qu'on a eu pas mal de demandes avec des projets très alléchants avec des sommes importantes à la clé mais pour une utilisation du sol où il y avait très peu d'emplois et donc de ce côté-là même qu'on nous ait proposé des montants à 6 chiffres, on a refusé ces projets, pourquoi, parce que derrière il y avait très peu d'emplois à la clé et notre but à nous c'est pas de se dire cool on fait une bonne affaire financière on va encaisser des jolis locations annuelles pour très peu d'emploi. On a plutôt refusé l'entreprise en disant non désolé chez nous le terrain est important, il est cher à nos yeux et de ce côté-là on veut vraiment créer de l'emploi. Et bien vous prenez, on voit un peu dans les journaux aujourd'hui, le projet de l'alaïa, la vague, la première commune sur laquelle ils sont venus voir, c'était chez nous, ils sont venus défendre leur projet avec une volonté de créer leur concept ici sur la zone où ils ont vraiment mis en avant l'accent et beaucoup de choses pour qu'on soit content et fier d'avoir ça chez nous mais par rapport à l'emploi, c'était 60 de mémoire, 60 emplois pour combien de m<sup>2</sup>, c'était énorme.

Donc on s'est dit non, désolé votre projet est joli, il est sympa mais pas chez nous puisqu'on ne veut pas ça, on veut vraiment de l'emploi à la clé et pas seulement un joli projet, un joli concept qui ramène de l'argent, on veut vraiment l'ensemble, c'est la vision de nos communes ces dernières années en tout cas de ce côté-là de vraiment protéger la terre.

**Intervention de Sotillo José:** Voilà merci pour toutes ces clarifications, j'espère que vous avez été informés au mieux, je donne la parole à Monsieur Olivier Turin pour conclure cette présentation.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers généraux, chers collègues du Conseil municipal, mesdames et messieurs oui, une petite conclusion d'abord pour remercier le travail qui a été fait par Chablais région, le chef des régions est effectivement, suffisamment dynamique pour nous aider dans cette planification économique locale, locale et régionale dans le sens où effectivement la volonté qu'on a pour la suite de ce projet, c'est de pouvoir également travailler avec nos communes voisines qui sont nos communes partenaires.

Je peux vous assurer que la concurrence entre communes pour les entreprises, c'est un peu considéré comme des synergies. Je vois toutes les discussions qu'on peut avoir notamment avec Aigle qui est vraiment notre voisine, notre jumelle par rapport aux problématiques de promotion économique, c'est une commune avec laquelle on peut travailler, il n'y a pas de concurrence entre nous on essaie justement de se partager des activités maintenant évidemment ça reste théorique puisque les activités on les attend et elles ne sont toujours pas dans notre territoire pourquoi ?

Parce qu'on est en train de planifier cette zone Tamoil, En-clos, Charbonnière. Cette zone, elle demande une planification fine afin de réussir à arriver à l'objectif, c'est-à-dire qu'elles soient colonisées par des entreprises qui nous conviennent avec un tissu industriel qui soit extrêmement attractif. On ne parle plus d'entreprise qui ne s'intègre pas dans un territoire, alors on parle vraiment d'entreprises qui vont faire une énorme plus-value pour notre région en général. Donc, on en est actuellement à la fin de la première

## CONSEIL GENERAL

---

étape. La première étape, c'était l'inventaire des équipements et la définition. La définition de scénarios. Maintenant en a un et demi qui ont été privilégiés, on doit travailler sur le raffermissement de ce scénario, notamment en terme de mobilité, c'est une vraie préoccupation qu'on peut avoir, c'est la population qu'on va attirer, d'employés, de travailleurs qui seront chez nous et sur laquelle bien sûr il faudra qu'on se concentre pour que la mobilité soit optimale et puis enfin, à la fin, ce sera justement cette fameuse gouvernance, qui est-ce qui va permettre à ces entreprises de pouvoir venir dans les meilleures conditions, d'organiser le territoire et la connaissance d'entreprise, la colonisation des entreprises actuellement, je peux vous dire beaucoup, beaucoup d'entreprises seraient intéressées malheureusement c'est encore trop tôt puisque la fin de cette analyse qui s'appelle PAD global, va arriver aux alentours de 2026. Voilà une petite remarque par rapport à Carole Morisod qui parlait de ce ratio employé et population en font 1 pour 2, une personne qui travaille pour deux habitants, notre plan de zone actuellement planifie notre futur plan de zone, ce sera pour les 15 ans à venir 2 500 habitants de plus pour la commune de Collombey-Muraz. Pour la commune de Monthey, c'est à peu près 3'500-4'000. Si on fait le calcul, on arrive à 6'000 habitants de plus et la zone Tamoil là, je ne parle pas En-Clos - Charbonnière pour le moment, la zone Tamoil suivant le scénario, c'est 5000 employés sur le site.

Théoriquement, si les gens viennent habiter chez nous à Monthey, à Collombey-Muraz avec nos transports publics, avec notre mobilité douce de proximité, on arrive à absorber ces personnes qui viennent travailler évidemment, vous n'êtes pas dupes, ils vont pas tous, venir habiter sur Collombey-Muraz et Monthey, mais c'est un objectif et comment, je vais conclure, comment on fait pour faire une promotion économique globale, attractive ?

C'est-ce qu'on fait tout le temps, c'est-ce que vous, vous acceptez chaque année dans les budgets, c'est davantage de places de crèche, une mobilité douce de qualité, les transports publics performants, un master plan, Plavaux-Perraires, qui permet d'avoir des activités sur notre territoire, activité sportive, culturelle, c'est comme ça qu'on arrive à tirer les personnes, puis qu'elles se disent, comme j'ai entendu une personne à la radio de cet après-midi qui habitait à Monthey sur la radio Suisse romande qui disait : franchement moi, j'habite à Monthey, je crois que c'est le plus bel endroit que je puisse imaginer en Suisse alors qu'elle venait de l'extérieur.

Ben oui, c'est ça, c'est vraiment de réussir à pouvoir avoir un cadre de vie qui soit suffisamment attractif pour que les personnes viennent habiter chez nous.

### 6. Motion

**Intervention de Sotillo José:** Merci beaucoup. Merci Monsieur Zufferey pour cette présentation, nous vous libérons mais vous êtes toujours le bienvenu, une belle soirée à vous.

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour, soit au développement d'une motion et je vous rappelle la procédure concernant l'émotion d'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement de celle-ci puis au Conseil municipal. Ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non la motion. A cette occasion, si la motion n'est pas combattue lors de la discussion générale par un membre du Conseil général ou par le Conseil municipal, la motion est acceptée tacitement, sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil municipal avant le vote.

Règlement communal pour un fonds Energie/Climat: Motion du PS avec premier signataire Monsieur Cherryl Clivaz et cosignataire, Madame Carole Morisod. Je passe la parole à Monsieur Clivaz, premier signataire.

# CONSEIL GENERAL

---

## 6.1 Règlement communal pour un fonds énergie/climat

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Bonsoir, Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Alors qu'est-ce qui m'a incité à déposer cette motion ?

La première : je vais vous donner lecture : les consommations d'énergie ne cessent d'augmenter avec la croissance économique et démographique. En révisant sa PET Collombey-Muraz fixe une vision 2035 ambitieuse avec comme objectif réduire d'au moins 50% la consommation primaire par bâtiment, c'est-à-dire l'énergie présente dans la nature sans transformation. Réduire d'au moins 60% les émissions de gaz à effet de Serre du parc bâti. Atteindre 80% d'énergie finale renouvelable pour le parc bâti, c'est-à-dire l'énergie utilisée pour le chauffage et l'eau chaude et surtout atteindre un approvisionnement électrique 100% renouvelable.

Donc la Municipalité a révisé ce qu'elle appelle le PET, c'est la planification énergétique territoriale et elle s'est donnée comme vision pour atteindre ses objectifs, 2035.

Deuxième point c'est par rapport à la step. Donc on vient de rénover la step.

Il n'y a pas de panneau photovoltaïque. La step, elle avait un budget à 17 millions, elle a fini avec un coût final de 21 millions, plus 4 millions. J'espère que parmi vous, il y a quand même quelques conseillers qui se sont donnés la peine de lire la réponse qui a été apportée à ma question écrite par rapport à la consommation énergétique de la step, donc les panneaux photovoltaïques qui permettraient de produire 60'000 kw avec une autoconsommation de 80% et le coût est de 100'000 francs. Donc d'un côté, on a fait des aménagements, je veux pas me prononcer dessus actuellement pour 4 millions de plus et on n'a pas mis 100'000 francs pour des panneaux photovoltaïques. Donc on sait qu'on aura une auto-consommation de 80% sur 60'000, ça veut dire 48'000 kilowatts.

Donc on va payer à la Romande Energie, 50 centimes le kilowatt alors qu'on pourrait les utiliser gratuitement. Donc, on parle d'une politique de vision 2035 et puis quand on doit mettre en exercice, et bien, cette vision, la commune ne réagit pas, ça, c'est un point. Maintenant, il y a d'autres points dans une des questions que j'ai relevé dans la motion que j'ai déposée, c'est par rapport aux aménagements qui ont été faits en vue d'économiser de l'énergie.

La commune, la COGEST et puis vous avez pu en prendre connaissance tous dans le cadre du budget 2022, elle a toute une série de mesures. Il y a une dépense, toutes les mesures n'ont pas été chiffrées financièrement. Il y a une dépense de maximum, 43'000 francs donc se dire des dépenses de fonctionnement parce qu'au niveau de la commune, une dépense d'investissement à la 50, donc tout ce qu'ils font, c'est pris en charge par le fonctionnement d'eau, le but du fond de mettre de l'argent de côté pour ensuite, quand il y a de grosses dépenses, d'avoir ces montants à disposition, pas dire qu'il faut passer par un budget etc. donc en économiste acti, c'est le principe des petites rivières qui font les grands fleuves et surtout par rapport maintenant, vous donnez quelques exemples, on a parlé de Tamoil tout à l'heure, il y aura une énorme consommation d'énergie avec les entreprises qui vont s'établir comment on va le faire par exemple, on a aussi Le Corbier le Corbier, eh bien !

Le Corbier, il n'y a pas de panneau photovoltaïque, un toit plat avec des avec du gravier à toute la problématique des toits, j'étais arrivée végétalisée, on va faire le lien avec le postulat dans les îlots de chaleur. C'est aussi un point important si je prends le cas par exemple aussi, je suis bien parlé en causer parce que, dans le cas de provélo Chablais, vous fait opposition pour des mesures de mobilité douce dans le déplacement de la WOMC et bien sur les 2 les 2 descentes qu'il y a pour accéder à la gare souterraine à monter aussi à Colombey mura, il y a des Marquises qui sont prévus ces Marquises là, elles sont déjà prêts.

La pose de panneaux de pado photovoltaïques et ça ça sera à la charge de la commune de fer. Voilà, ça, c'est aussi des points qui pourront être investis si on un règlement avec un fond avec des moyens financiers

## CONSEIL GENERAL

---

pour participer, il y a et aussi maintenant ils viennent de faire sur le canton de Genève une piste cyclable solaire, ça pourrait être le cas avec il est bien notre la nouvelle voie, c'est la nouvelle voie de mobilité d'eau, ce qui va venir de l'autre côté de la voie suite au déplacement de l'AOMC et là on arrive avec des prix de kilowatts qui sont concurrentiels avec ce qu'il fait sur le marché.

Maintenant, j'en reviens toujours avec les réflexions. La remarque que nous faisait notre ancien président de commune, c'était qu'on voulait être une commune à la pointe, donc c'est savoir ce qu'on veut et si on veut être responsable, surtout vis-à-vis des générations futures, la ville de Sierre, elle a déposé, elle a déposé, c'est la Municipalité qui donc je me suis inspiré aussi, je ne vous cache pas donc la ville de Sierre, elle a déposé, c'est la Municipalité est venue avec un règlement qui a été traitée par une commission, la commission, elle a eu le mandat le 14 mars de cette année. La publication de l'homologation du règlement est intervenue la semaine passée dans le but officiel, c'est-à-dire qu'en 6 mois on est passé de l'acte avec la mise en place pour pouvoir intervenir. Donc, il y a quand même un aspect d'urgence derrière que tout le monde partage, et ce n'est pas seulement la commune de dossiers de Chalais, vous va s'en occuper, elle aimerait aussi le faire. Il y a au niveau des cantons, il y a plein de communes qui arrivent maintenant avec des plans d'avec des plans de climat et énergie et, bien sûr, il faut les doter de fonds les fonds, comme j'ai mis dans ma motion l'argent est là, on a le un centime de prélèvement de la taxe sur l'électricité, on a les dividendes quant aux holte gaz qu'on touche de romans d'énergie et des FMP, donc on pourrait très bien affecter cet argent et la disposition la commune a prélevé l'année passée 1 million pour faire une réserve, une réserve budgétaire. Personne ne s'est posé la question, on n'a pas de règlement avec la COGEST, personne ne s'est posé la question quand on a décidé de prendre ce million, qu'est-ce qu'on est aussi un montant qui pourrait être partiellement affecté aussi à ce fonds-là ? Je vous cite des exemples : Monsieur pivo, je vous demanderai de conclure.

Mais je veux dire aussi par rapport à la planification pour les panneaux solaires parce que la commune, elle, développe avec plan air toute une série de particuliers qui déposent, qui pose des panneaux solaires. Maintenant, on est dans le cas avec les réseaux aussi, ça a discuté, ça pourrait être aussi pris en charge par ce fonds, c'est qu'eh bien de plus en plus, on a le cas aux Pays-Bas, ça a commencé à venir en Suisse, c'est qu'avec la production de panneaux solaires, à un moment donné, il y a trop d'énergie dans le réseau et puis on coupe carrément la personne qui fait du photovoltaïque n'est plus payée.

**Intervention de Sotillo José:** Merci M. Clivaz pour ce développement, je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà, monsieur le président, mesdames et messieurs. En réponse à cette motion donc cette motion qui propose la création d'un fonds énergie/climat qui serait alimenté par le centime, le un centime par KWH issu du droit d'usage du sol, soit 360'000 francs par année en 2022 et également les produits des dividendes des sociétés qui sont productrices d'énergie pour environ 110'000 francs. Ce fonds permettrait selon vous d'équiper les bâtiments communaux et le domaine public de panneaux photovoltaïques, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et infrastructures communales et d'initier des études, des projets liés à l'efficacité énergétique. Donc, en réponse à votre motion, le Conseil municipal vous confirme son ambition dans ce domaine et ses efforts récurrents, budget à l'appui, pour améliorer l'efficacité énergétique de son parc bâti et influencer la population à réaliser des mesures environnementales y relatives.

La promotion de la qualité paysagère et écologique de son territoire, que le Conseil estime devoir également inclure dans les mesures environnementales ne sont pas en reste. Les études d'investissement réalisées ces dernières années attestent de cette volonté, de notre volonté de tendre vers l'exemplarité dans ce domaine. Donc, j'ai quelques illustrations, mais d'abord dire peut-être le principal, l'indicateur

## CONSEIL GENERAL

---

principal, c'est que notre commune va obtenir le label « Cité de l'énergie gold » d'ici la fin de cette année, une information par Sandra Cottet-Parvex suivra au prochain Conseil général. Les investissements et études se montent, donc en 2020, on a pris quelques années pour l'illustrer, donc en 2020, ça se montait à 379'000 francs, en 2021: 198'000 francs donc effectivement en dessous de ce que vous vous imaginez. En 2022, 203'000 francs. En 2024 : le budget 2024, qui va vous être soumis, planifie en l'état actuel, 414'400 francs d'investissement en lien avec l'énergie, le climat et la biodiversité, 414'000 francs. On n'a pas été obligé, on le fait évidemment parce qu'on est responsables, on sait ce qu'on doit faire. Vous nous dites que la commune ne réagit pas, s'il vous plaît, j'espère qu'on réagit, ce sont des mots qui évidemment pour un Municipal, pour un Président, c'est des mots qui nous heurtent, vous pouvez comprendre. Mais bon ok, on fait de la politique. Cette année par exemple, vous parliez de ce toit plat sur la STEP, eh bien oui, c'est au budget cette année 150'000 francs pour les panneaux solaires.

Voilà un exemple, un exemple parmi d'autres parmi ces 414'000 francs qu'on planifie cette année. Donc nous, l'exécutif communal, eh bien on combat votre motion car on souhaite garder une marge de manœuvre dans cette planification et la réalisation des mesures sans être obligés de se référer à un budget annuel fixe en étant inféodé à un fonds. La création d'un fonds dédié ne permettrait donc plus de bénéficier de l'agilité et de la flexibilité qu'on attend, qu'on souhaite, nous, à l'exécutif. Le Conseil municipal est donc d'avis qu'il serait plus judicieux de laisser une plus grande autonomie dans le cadre des projets budgétaires que nous vous sollicitons et comme ça, on pourrait mettre en œuvre une politique commune harmonieuse plutôt que de se lier à des fonds. J'insiste, plutôt que de se lier à des fonds comme par exemple le fonds énergie/climat, ça pourrait être d'autres fonds, dans d'autres domaines. Il faut au demeurant bien sûr souligner que le fonds proposé qui est affecté à une charge spécifique, eh bien, il n'est pas issu d'une nouvelle taxe, là on parle d'une taxe existante, une taxe qui rentre dans notre ménage commun dès lors qu'on doit l'affecter à un fonds, forcément cet argent ne serait plus disponible pour le ménage commun. On nous enlèverait donc des ressources pour le budget de fonctionnement. Du côté du canton, maintenant, la loi sur l'énergie, elle est très récente, nos députés viennent de l'accepter. Il paraît pour nous plus opportun, d'attendre la mise en œuvre de cette loi sur l'énergie pour ensuite lancer des réflexions dans un deuxième temps pour ce qui pourrait être mis en place en complément aux mesures qui sont cantonales. Ce n'est pas pour autant qu'on arrête d'investir chaque année, on vous proposera par la suite des investissements bien évidemment, des investissements et des coûts en lien avec l'énergie, le climat et la biodiversité. Vous l'avez donc compris, nous combattons votre motion.

**Intervention de Sotillo José:** Merci monsieur le président. J'ouvre à présent la discussion générale et je donne la parole aux différents chefs de groupe, Monsieur Gex-Fabry.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, bonsoir à toutes et tous. Le groupe UDC ne soutiendra pas cette proposition de fonds et vous suggère vivement d'en faire autant.

Nous n'en voulons pas car nous pensons que chaque situation doit être analysée de manière approfondie. Ce que nous voyons d'un mauvais œil, c'est qu'avec un tel fonds pour chaque nouveau projet ou rénovation de bâtiments, une installation photovoltaïque soit systématiquement réalisée sous prétexte que le fonds existe. Pourtant, nous savons tous qu'une telle installation n'est pas forcément intelligente si le lieu, l'implantation ou encore l'orientation du toit, par exemple, ne s'y prête pas. Soyons donc pragmatiques et responsables, laissons le soin d'analyser chaque situation au cas par cas par le service technique de notre commune sous l'impulsion du Conseil municipal.

Il a été relevé dans le texte de la motion que des installations étaient réalisées visiblement, ce n'est pas comme si rien n'était fait non plus. Enfin, il est important de relever que le Valais tient sa loi sur l'énergie.



## CONSEIL GENERAL

---

Celles-ci ont été approuvées lors de la dernière session, il y a quelques jours, elles donnent notamment 10 ans aux communes pour réaliser ou adapter leur planification énergétique. Le travail est donc en cours. En refusant cette motion, ne craignez rien, vous n'êtes pas non plus climato-sceptiques, vous êtes pour une politique écologique responsable et intelligente qui ne sombre pas dans la contrainte et l'obligation à tout va. Ne grevons pas non plus le budget communal en condamnant et bloquant sur un fonds défini ce fameux centime au KWH. Restons donc ouverts au développement de ce type d'installation tout en refusant cette motion. Merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur pour votre prise de parole. Monsieur Doval pour le PLR.

**Intervention de Doval Manuel:** Monsieur le président, mesdames, messieurs les conseillers, chers collègues, bonsoir. Le groupe PLR combat cette motion, non pas le but du fonds, mais le fait de créer des fonds. Nous nous posons la question : est-ce que ce fonds peut amener quelque chose de plus que ce que fait déjà aujourd'hui la commune ?

Nous ne sommes pas convaincus, ça n'engage que moi, mais un fonds égal un règlement. Donc peu d'agilité. Donc nous combattons cette motion.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Doval. Une autre prise de parole ?

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts. Alors, il ne s'agit absolument pas d'une obligation de mettre des panneaux photovoltaïques sur tous les toits, ce n'est pas l'objet de ce fonds.

Ce fonds, ça permet juste une plus grande flexibilité lorsqu'il y a des besoins, lorsque, par exemple, il y a besoin d'assainir les bâtiments, on sait très bien que ça devient de plus en plus nécessaire, nous devons sortir des énergies fossiles et ce fonds pourrait permettre justement d'accélérer cette transition vers des énergies renouvelables. Ça peut être pour mettre des panneaux photovoltaïques certes, mais ça peut servir à d'autres possibilités, d'autres moyens pour pouvoir justement sortir de ces fameuses énergies fossiles. Donc voilà, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir cette motion.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Morisod. D'autres prises de parole ? Pour le PS, Monsieur Cheryl Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Donc, le but de ce fonds, ce n'est pas uniquement quand il y a des projets que la commune doit prendre l'argent. Dans cette salle, il y a quand même certains députés, je ne sais pas si vous avez oublié que cette année, quand vous avez voté le budget de l'État du Valais, eh bien vous avez puisé dans tous les fonds qui ont été constitués pour avoir des comptes équilibrés. Donc là, je crois qu'il n'y en a pas un qui a dit non faut pas toucher à ces fonds parce que, déjà ils ont été constitués, vous avez approuvé et deuxièmement, vous étiez tous contents de pouvoir prendre de l'argent dedans. Donc comme elle vient de dire Carole, ce n'est pas parce que chaque fois qu'il y a un projet, qu'on doit obligatoirement financer ce projet par le fonds. Ça peut être de l'argent qui est mis de côté pour un plus gros projet, etc. on ne sait pas. Là, j'ai déposé une interpellation concernant, eh bien, l'épine dorsale pour le CAD. Je ne sais pas si vous vous souvenez à l'assemblée primaire, c'était Josiane Granger qui était présidente quand ils ont fait la rue de la Raffinerie, ce n'était pas dans le dans le secteur du périmètre pour le chauffage à distance, et SATOM demandait 1 million à la commune pour faire l'extension du réseau. Donc ça, c'est aussi des points qu'il faut avoir aussi peut-être à l'esprit, je ne sais pas comment ça va être négocié avec

## CONSEIL GENERAL

---

l'extension d'Aigle du CAD. C'est des points importants, si la commune elle manque le virage, on vient d'en parler ici avec la promotion économique, de la zone de Bovéry-En Reutet, on peut aussi alimenter éventuellement le village d'Illarsaz, ce sont des points qui doivent être négociés au départ. Maintenant, si on ne négocie pas et qu'un jour on veut mettre du chauffage à distance parce qu'il y a un objectif, c'est 100% des énergies renouvelables. Moi, je ne sais pas si la commune, elle sait aujourd'hui combien elle consomme d'énergie, c'est-à-dire pas seulement la commune, c'est-à-dire l'ensemble de la commune. Là, je vais vous donner un exemple : on a eu l'atelier participatif pour le PAD5, ils nous ont donné la consommation d'énergie des 8 communes qui sont membres de Chablais Agglo. Pour vous dire, le data center qu'ils veulent faire, justement à la carrière à Saint-Tryphon, c'est 10% de ces consommations d'énergie, c'est pour vous dire, simplement pour refroidir des ordinateurs.

Donc l'énergie, c'est un point essentiel, de même que le climat. On va parler après des îlots de chaleur, le climat, il n'y a pas que ça, quand on parle de climat, on n'a pas inclus dans la biodiversité, c'est seulement tout ce qui est climatique.

Donc, il y a des points importants qu'on va devoir aussi entreprendre par rapport au climat. On parlait aussi de...

**Intervention de Sotillo José:** Monsieur Clivaz, je vous demanderais de rester sur la motion.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Oui, mais je la défends justement actuellement, je donne des arguments sur pourquoi on veut faire ce fonds.

**Intervention de Sotillo José:** Vous aurez la parole en tant que premier signataire une fois que le débat sera clos.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Ah oui, un point encore important, le hub au Corbier aussi voilà, on va déplacer la gare AOMC, on va faire un hub au Corbier, est-ce qu'on aura de gros investissements énergétiques à se faire à ce niveau-là ? Est-ce qu'on va pouvoir aussi desservir la gare souterraine, etc. qu'est-ce qu'on va prévoir ? Là, on va pas discuter de 100'000 francs ou de 200'000 francs, ça va se chiffrer avec des gros montants.

Donc, c'est aussi, en mettant de l'argent de côté, on aura l'argent à disposition pour faire le fonds. L'argument de dire qu'on enlève de l'argent, ça n'enlève pas de l'argent à la commune, ce qu'on n'a pas en budget de fonctionnement, on va le retrouver de l'autre côté avec la marge d'autofinancement, à un moment donné, c'est de blanc-bonnet, bonnet-blanc, simplement qu'on diffère une dépense, c'est tout. J'en ai fini. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Y a-t-il d'autres prises de parole dans l'assemblée ?

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux, je prends la parole en nom privé comme député, puisque Monsieur Clivaz nous interpelle à ce sujet, mais je pense que c'est peut-être intéressant que vous preniez la liste de tous les fonds contre nous qui existent. La multitude de fonds qui ont été créés par le passé, sur lesquels il y a des centaines de millions, si on cumule l'argent et aujourd'hui on a créé des règlements par le passé, qui sont aujourd'hui même plus utilisables. Aujourd'hui, on ne peut même plus utiliser cet argent parce qu'on ne sait même pas comment répondre aux questions du règlement du fonds pour pouvoir prélever l'argent. Donc c'est clair que ces dernières années, merci aux fonds de fluctuation de recettes,

## CONSEIL GENERAL

---

merci aux fonds qui ont été créés pour ces projets et la fluctuation de recettes qui étaient très clairement créés pour tout ce qui pouvait au niveau des recettes, tout à coup tomber et ne plus arriver comme par exemple le dividende de la BNS. Je ne pense pas qu'il faut tout mélanger aujourd'hui et de parler au niveau cantonal puisque le fonctionnement au niveau du canton et au niveau de la commune, ce n'est pas la même chose. Je pense que si on regarde au niveau du canton, par le passé on pensait que c'était bien de faire tous ces fonds, et puis aujourd'hui, en tant que Président de la Commission des finances du Grand Conseil, quand on regarde et on analyse le budget et les comptes, je peux vous dire qu'on voit ces listes, on voit ces fonds et on se dit : « mais à quoi ça va servir ? » puisque cet argent, on ne peut pas l'utiliser.

Et je pense que pour ma part, je suis le premier à ne pas trop apprécier sur cette manière de travailler puisqu'aujourd'hui, on veut boucler un budget 2024 mais sur lequel on va travailler demain avec la Commission des finances donc on aura 2 jours de travail où on pourra aussi dire notre manière de penser, puisque vous avez l'air de dire comme quoi nous sommes les premiers à accepter cette manière, mais je ne crois pas. Aujourd'hui, ces fonds, il ne faut pas mélanger le fonds que vous proposez avec ces fonds spécifiques qui ont été faits pour ces fluctuations de recettes. Ca c'est je pense, important de bien clarifier la chose ce soir, parce qu'on ne peut pas parler de mélanger ces choses-là. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Vieux. Je clos la discussion et seuls le Conseil municipal et le premier signataire peuvent encore s'exprimer. Un signataire, c'est tout bon merci, Conseiller Municipal très bien, je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent cette motion sont priés de lever la main.

Conseillères et conseillers généraux qui refusent cette motion sont priés de lever la main. Merci. Abstention. Merci. Résultats. La motion: Règlement communal pour un fonds énergie et climat est refusée avec 24 voix contre, 10 pour et 4 abstentions. Scrutatrices et scrutateurs, je vous pouvez reprendre vos places. Il est 20 heures 13, je vous propose une pose de 7 minutes. Nous profitons, le menu du jour est allégé.

### 7. Postulat

**Intervention de Sotillo José:** Voilà, je vous demanderai de reprendre place s'il vous plaît.

Nous passons au point 7: postulat. La procédure est identique à celle de la motion. Ilot de chaleur postulat PS par Monsieur Cheryl Clivaz, premier signataire. Vous avez la parole. M. Clivaz délègue sa parole à Madame Delarze.

#### 7.1 Ilot de Chaleur

**Intervention de Delarze Madeleine:** Bonsoir, non, pas du tout, pas grave. Madeleine Delarze pour le parti socialiste, bonsoir à tous. Monsieur le président, mesdames et messieurs, alors, je vais vous lire le postulat du texte d'intervention.

Ce 24 août dernier, on mesurait des températures de 38 degrés à Collombey et on frôlait les 40 à Genève. L'été que nous venons de passer avec des températures affolantes dans les capitales et pays du monde montre bien l'inquiétude à avoir notre pays et notre canton ne sont pas épargnés, même par les feux de forêt et les 2 semaines d'août que nous avons vécues sous ce dôme de chaleur l'ont démontré si besoin. Il est établi que cela ne va pas s'arrêter là, nous partons pour vivre des étés et des périodes similaires, voire de plus en plus chauds dans les années à venir.

## CONSEIL GENERAL

---

Ilot de chaleur: tout endroit asphalté, bitumé, bétonné et peu végétalisé des villes et des lieux qui sont délaissés, tant le phénomène de chaleur est devenu insupportable. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin dans l'explication. Tout le monde a entendu ou constaté ceci : Le Nouvelliste en juin 2023 écrit en titre: «Les villes de Suisse déclarent la guerre aux îlots de chaleur» notre capitale en pionnière adapte depuis plusieurs années sa ville au changement climatique à l'instar de sa place de la Planta magnifiquement réaménagée, avec des places arborées végétalisées et plus encore.

Le Conseil municipal semble sensible à la problématique car cet aspect se ressent sur la nouvelle place d'Illarsaz. Des pavés du bleu avec l'eau de sa fontaine du vert pour les arbres et la végétation. Il faudra des années pour que les arbres donnent toute la mesure de leur efficacité mais ils sont plantés. Sans doute une même approche pour le prochain nouveau projet du centre de Muraz et c'est réjouissant.

Et il y a aussi l'ancien cimetière de Saint-Didier où en 2017, afin de respecter ses morts et un peu sous la pression, l'endroit a été réaménagé en parc arboré et végétalisé à la place d'un bâtiment, une création qui fait autrement sens aujourd'hui et cela interpelle des habitants de notre commune. La place sous l'église Saint-André, ici donc à Muraz entre écoles, salle multi-activités, EMS la Charmaie et les cours d'école et les aménagements sportifs. Le temps presse agir est la seule option. Notre mission est également d'amener les préoccupations de la population à nos représentants. Dans cette optique, nous demandons au Conseil municipal une étude afin d'identifier les lieux sur le territoire communal pour lutter contre les îlots de chaleur et, par la suite, établir les actions nécessaires pour en réduire le phénomène. Merci de votre attention. Merci Madame Delarze, mea culpa j'ai inversé la première signataire et le chef de groupe. Le conseil municipal

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Delarze, mea culpa j'ai inversé la première signataire et le chef de groupe. Le conseil municipal Conseil municipal désire-t-il prendre la parole ? Madame Cottet-Parvex.

**Intervention de Cottet Parvex:** Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal, le Conseil municipal tient en préambule à bien confirmer qu'il est aussi sensible à la problématique des îlots de chaleur et à l'augmentation de la fréquence observée des périodes estivales caniculaires et il confirme aussi d'ailleurs qu'il agit aussi dans ce domaine malgré les interventions qui ont été dites précédemment.

À cet effet, un montant a été prévu au budget 2024 et qui doit permettre d'une part de réaliser une analyse cartographique simple qui permettra d'identifier rapidement les lieux propices à ces problématiques d'îlots de chaleur sur le territoire communal et aussi d'autre part, d'établir une liste qui répertorie les meilleures pratiques à mettre en œuvre dans l'espace public et qui sera passée en revue à chaque nouvel aménagement urbain et un montant a également été déjà prévu au prochain budget dédié à la végétalisation de l'espace public afin de pouvoir rapidement mettre en place des actions qui auront été identifiées dans cette analyse cartographique.

Donc, le Conseil municipal estime ainsi que la demande du postulat est déjà réalisée et, de ce fait, il le combat.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Cottet-Parvex, j'ouvre la discussion générale. Je donne la parole au chef de groupe, Monsieur Gex-Fabry

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, le groupe UDC combat le postulat. Là aussi la postulante relève elle-même le fait que le Conseil communal prend déjà en considération le phénomène d'îlot de chaleur.

Voyant venir, puisque la place sous l'église fait partie de la discussion ! Sachez que nous ne cautionnons en aucun cas une modification prématurée d'un lieu qui a été aménagée ces dernières années, des décisions ont certainement été prises à un moment donné et nous ne pouvons pas nous permettre de refaire les aménagements au gré des demandes de chacun. N'oublions pas que tout ceci a un coût. Certes, soyons attentifs lors des nouvelles réalisations, aux modifications d'aménagement, mais restons lucides et ne faisons pas payer à double des réalisations à nos concitoyens qui verraient ceci d'un très mauvais œil, donc non à un postulat qui n'a pas vraiment de sens puisque cela a été annoncé dans son développement, je le répète, la Municipalité fait son travail. Merci pour votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gex-Fabry, Madame Biolzi.

**Intervention de Biolzi Stéphanie:** Biolzi Stéphanie pour le centre, la majorité du groupe du centre ne soutient pas ce postulat. Nous ne remettons pas en question l'existence d'îlots de chaleur urbains qui concernent toutes les communes, y compris la nôtre.

Le groupe du centre est toutefois persuadé que le Conseil communal est déjà attentif à cette thématique puisque la problématique des îlots de chaleur est intégrée dans toutes ces prises de décision. Ainsi, la majorité du groupe estime que la réalisation d'une étude n'est pas nécessaire. Merci Monsieur d'autres interventions.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Biolzi, d'autres interventions ? Madame Vetter.

**Intervention de Vetter Chantal:** Chantal Vetter pour Les Verts, le groupe des vertes et verts soutient le postulat îlot de chaleur. En effet, l'îlot de chaleur n'est pas seulement une problématique dans les grandes villes mais aussi dans nos villages, tout un chacun évite si possible les espaces minéraux peu végétalisés lors des grandes chaleurs, comme ce fut le cas cet été en 2023.

C'est pourquoi une étude sur l'effet îlot de chaleur et sur les manières de l'éviter est particulièrement importante dans le cadre de la planification des projets d'aménagement en cours ou à venir. Nous encourageons donc le Conseil municipal à prendre en compte cette problématique dans les réflexions générales autour des aménagements publics, à l'exemple de l'avenue de la gare de Monthey. Nous l'invitons également à revoir si nécessaire, les projets déjà amorcés ou en cours de réalisation et à les adapter si l'opportunité se présente pour créer non pas des îlots de chaleur mais des îlots de fraîcheur.

En ce sens, le groupe des vertes et des verts se positionne en faveur du postulat présenté.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Vetter, Monsieur Doval.

**Intervention de Doval Manuel:** Manuel Doval pour le PLR, nous soutenons ce postulat. A quelques voix près, donc le Conseil communal l'a dit tout à l'heure, ils ont déjà une étude qui est faite ou en tout cas en cours.

Donc autant qu'on l'ait à disposition et qu'on puisse en prendre connaissance. Merci beaucoup.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Doval. Y'a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz pour le parti socialiste. Je veux rebondir sur l'intervention d'Emmanuel Doval, elle était très intéressante. Pourquoi ? Parce qu'on a eu un postulat du PLR pour le réseau de mobilité douce.

Qu'est-ce que nous a répondu la commune ? Que c'était en cours. Il faut bien comprendre une chose ici, c'est que là on discute entre nous, on est 45 personnes, un peu plus avec la Municipalité une cinquantaine. Ce postulat, ça correspond à une préoccupation de la population et la population, elle aimerait bien savoir ce que la commune fait. Là, on parle qu'elle va faire une cartographie, etc. Ok, on va déterminer des lieux. Mais quand ça va être fait, elle aimerait bien avoir un suivi. On a le cas aussi avec le plan climat, j'étais intervenu quand c'était refusé pour qu'on ait une liste, toutes les villes ont une liste, etc. C'est très bien, on cible des actions mais on ne sait jamais quand elles sont réalisées et peut-être que la population, il y a peut-être, je m'excuse vis-à-vis de la Municipalité, mais il y a un effort à faire au niveau de la communication. Si on dépose des postulats entre autres de ce type, c'est parce qu'il y a une préoccupation et peut-être que les gens aimeraient savoir derrière ce qui se passe. Je prends le cas pour le réseau de mobilité douce, la ville d'Aigle, elle a un PDCOM, un schéma directeur cyclable. En tant que Pro-vélo, on peut intervenir chaque fois qu'il y a des modifications qui ne tiennent pas compte de ce qu'ils ont décidé, qui était accepté par le Conseil communal parce que quand on met des projets en route, eh bien, ça fait qu'on n'a pas pensé à ci et ça, etc. On peut se référer là-dessus, on peut intervenir, faire des oppositions et faire modifier des projets.

Donc, c'est important quand vous nous dites qu'on a pensé à ci, pensez à ça, mais on ne sait pas ce que c'est, c'est quand vous faites les projets qu'on apprend, etc. alors, moi, je pense que c'est important au niveau de la communication que vous faites cet effort-là et puis que vous vous présentiez à la population.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz. Madame Cottet-Parvex.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet-Parvex pour la Municipalité alors peut-être, je n'ai pas été assez claire, il y a un montant qui est prévu dans le prochain budget pour réaliser rapidement cette cartographie qu'on veut simple pour pouvoir déjà mettre en œuvre des mesures l'année prochaine et c'est pour ça qu'on a déjà aussi mis un budget pour réaliser ces mesures dans le cadre de la végétalisation de l'espace public. Voilà merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci, le débat étant clos. Le postulat étant combattu, peut encore s'exprimer la première signataire, Madame Delarze ou/et la représentante du Conseil municipal. Madame Delarze.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze, parti socialiste, merci mesdames et messieurs merci Madame Cottet-Parvex pour vos explications, pour votre réponse.

Ce genre de retour de la part du Conseil municipal, nous le recevons souvent, vous avez presque à chaque fois comme un coup d'avance, vous êtes au fait, les choses se font ou vont se faire et c'est magnifique et ne me resterait au final plus qu'à retirer le postulat. J'aimerais quand même mentionner que dans le tableau des dépenses de fonctionnement, il n'y a pas beaucoup de dépenses justement sur ce sujet jusqu'à présent. Alors vous nous avez expliqué ce qu'on a entendu dans le budget prochain. Alors oui, on parle d'îlot chaleur, on nous avait fait un exposé oral, Madame Cottet, nous faisons part de cette vision et du

## CONSEIL GENERAL

---

ressenti du Conseil municipal, c'est sans doute aussi la vision que doit se porter une commune labellisée cité de l'énergie en 2015 peut-être gold pour bientôt, avec depuis 2019 dans ce label une nouvelle mesure sur le développement urbain et rural durable qui a été instaurée, même si je suis certaine que vous êtes sensible à la problématique des îlots de chaleur, même si vous convenez d'une certaine manière que c'est hautement nécessaire, le questionnement est bien présent et notre population s'interpelle comme pour la place ci-dessus, un bel et grand espace, certes mais vide de vie sans doute pas à la récréation, mais qu'en était-il cet été et d'autres lieux reconnus étouffants et donc trop minéral.

Par le postulat, nous demandons qu'une étude soit faite pour que soient identifiés ces îlots de chaleur, qu'ils soient connus et répertoriés et que notre commune puisse activer de façon judicieuse les actions à mener et nécessaires pour apporter un peu d'air, si je puis dire, à la population, c'est-ce que vous promettez, la commune va avancer dans ce domaine, c'est bien.

Mais il me semble que nous sommes loin du coup d'avance sur le sujet au regard des communes avoisinantes et même plus loin du canton Monthey, Martigny, Grône, Sion évidemment. Donc, je maintiens le postulat. Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

**Intervention de Sotillo José:** Vous maintenez le postulat j'ai bien entendu. Très bien scrutatrices, scrutateurs, je vous prie de vous lever. Nous allons donc passer au vote. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le postulat îlot de chaleur sont priés de lever la main.

Celles et ceux qui le refusent ? Merci. Abstention ? Le résultat. Le postulat îlot de chaleur est accepté avec 20 voix pour, 15 voix contre et 3 abstentions. Merci, scrutatrices, scrutateurs vous pouvez reprendre vos places et nous passons au point 8 interpellations : la procédure concernant les interpellations est la suivante. Je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande d'un membre.

### **8. Interpellations**

**Intervention de Sotillo José:** La procédure concernant les interpellations est la suivante. Je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plenum.

Enfin l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration. Nous passons donc à la première interpellation : 8.1 Construction de l'épine dorsale numéro un du chauffage à distance de Monsieur Cheryl Clivaz. Vous avez la parole.

#### **8.1 Construction de l'Epine Dorsale no 1 du chauffage à distance (CAD Satom SA - Step d'Aigle)**

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Quand il y a eu la mise à l'enquête tant sur la commune de Collombey-Muraz que sur la commune d'Aigle pour la construction de cette épine dorsale, je me suis inquiété du projet pour savoir exactement déjà où passait cette future conduite et puis qu'elles allaient en être les conséquences. Donc, j'ai posé toute une série de questions à la Municipalité par cette interpellation, je ne vais pas vous en faire la lecture. Je pense que j'espère que tout le monde en a pris connaissance et puis j'attends la réponse de la Municipalité à ce sujet. J'ai causé précédemment quand j'ai développé la motion pour le règlement par rapport à la convention parce qu'actuellement, il y

## CONSEIL GENERAL

---

a une convention qui lie pour le périmètre de Collombey-Muraz, la commune avec SATOM, là on utilise le domaine public.

Il y a des projets de relier, les zones artisanales, industrielles, le village d'Illarsaz c'est un point essentiel par rapport aux travaux aussi ça, j'ai mentionné parce qu'on va défoncer une route qui vient d'être refaite. Donc comment elle va être refaite parce que ce qu'ils ont fait à Clos-Novex, Pré-Raye qui était vraiment, je m'excuse mais quand vous passez en deux-roues, c'est des « tapes-cul » comme on appelle ça quand on fait du vélo, donc savoir s'ils vont juste reboucher un bout ou s'ils vont refaire toute la route, ça c'est des points qui me paraissent essentiels.

Alors j'attends la réponse de la Municipalité sur ces divers points que j'ai soulevé dans mon interpellation.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz, Monsieur Turin.

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le président, mesdames et messieurs, chères et chers collègues, voici la réponse que nous vous donnons à votre interpellation d'abord la première question : la convention actuellement en vigueur ainsi que l'avenant ou la nouvelle convention entre SATOM et la commune peuvent-ils être présentés au Conseil général ? Oui, elle vous sera présentée dès qu'elle sera établie.

La deuxième question, c'est la même réponse que la première: est-ce que ces documents peuvent être remis au préalable aux élus du Conseil général pour en prendre connaissance, dès qu'elle sera établie.

Une indemnité pour cette nouvelle conduite est-elle prévue pour l'usage du sol ? Alors la réponse, c'est selon la convention actuelle, un extrait de la convention actuelle : Article 4 concessions, lettre 4 : l'utilisation du domaine public pour le chauffage à distance est gratuite pour le concessionnaire. En contrepartie, les tarifs de l'énergie pratiqués doivent être approuvés par le Conseil municipal avant leur application.

Ensuite, la question suivante : quelles sont les conditions de remise en état des lieux en particulier s'agissant des routes de dimension étroite à 4 mètres dont certains tronçons ont été rénovés récemment et qui, entre autres, sont des itinéraires de mobilité douce ? Le Conseil municipal a décidé le 21 août dernier les 2 éléments suivants : la remise en état des lieux doit être conforme à l'état existant non seulement pour les banquettes, trottoirs et routes mais également pour les points limites qui pourraient disparaître dans des fouilles et les marquages routiers. Un relevé d'état avant travaux est exigé avec un dossier photo. Et deuxièmement, à ce sujet, il est d'ores et déjà relevé que le tapis bitumineux de chemin de Tabac-Rhône, vous savez, il vient d'être fait intégralement, il a été refait intégralement par tronçon au cours de ces dernières années dans le cadre des travaux annuels de goudronnage. Etant donné l'ampleur de la fouille, la commune exige que l'enrobée bitumineux soit refait sur toute la largeur de la route au terme des travaux. Evidemment à leur charge.

Les routes, la question suivante : les routes industrielles Reutet, En Bovéry et les villages de Collombey-Le-Grand et d'Illarsaz ainsi que toutes les parcelles appartenant à Tamoil et à la commune ne font pas partie du périmètre du chauffage à distance selon le règlement actuel en vigueur. La Municipalité envisage-t-elle de proposer une modification du règlement pour les y inclure ? Est-ce que cette modification interviendra dans le cadre de la révision du règlement du PAZRCCZ ? Alors quelques points de réponse : la stratégie communale en matière d'énergie est définie dans la planification énergétique communale. Les secteurs de développement du thermoréseau y sont décrits, bien sûr intégrés à cette planification. L'article 47 OAT se réfère à la planification énergétique territoriale, les articles 76 et 77 du futur règlement traitant des aspects énergétiques. Donc ils traitent des aspects énergétiques, évidemment pour l'instant, vous ne l'avez pas mais il va vous être soumis et puis là, vous pourrez d'ailleurs aussi vous y exprimer et donner



## CONSEIL GENERAL

---

votre avis. L'article 77 prévoit que les constructions doivent être conformes à la planification énergétique communale selon le plan directeur des énergies.

Les zones industrielles auront l'obligation de se raccorder au chauffage à distance, ce qui paraît assez logique et dans le cadre de la révision du RCCZ, le chauffage à distance va s'étendre. Le raccordement du chauffage à distance ne sera plus obligatoire mais il faudra le justifier, soit donc le fait qu'on ne se connecte pas soit parce qu'on couvre nos besoins avec d'autres énergies renouvelables, soit parce que c'est économiquement non supportable.

La question suivante : quelles sont les conditions pour le raccordement de ces zones à la conduite principale, donc réponse, c'est SATOM qui fixera les conditions selon les discussions intervenues depuis cette artère principale de transport, donc l'épine dorsale dans un second temps, se développera des axes d'alimentation pour les secteurs et les pôles représentant un potentiel mais SATOM ne dispose pas encore de plans stratégiques pour alimenter ces zones.

Questions suivantes : selon les plans de profil et types, seule la conduite chauffage à distance est posée en fouilles la commune ou d'autres prestataires de service ont-ils été approchés en vue de la pose de tuyaux ou de conduite, entre autres pour un futur développement. La commune a-t-elle étudié cette possibilité. Réponse: lors de projets de cette ampleur ? Cette analyse se fait systématiquement. Des séances préliminaires ont été organisées entre SATOM SA et le service technique pour discuter des éventuelles synergies. Ces discussions interviennent non seulement avec la commune mais également avec les autres prestataires que sont l'électricité, le télé-réseau télécommunications, le gaz notamment, mais ce n'est pas exhaustif dans ce cas particulier, la commune n'a pas d'intérêt particulier à coordonner d'autres équipements souterrains.

Et enfin dernière question au budget 2023, la rubrique 6150.3132.50 un montant de 60'000 francs entre parenthèses suite figurent pour l'étude pour le réaménagement de la rue du vieux pont est direction digue du Rhône là on parle d'Illarsaz, la pose de la conduite à distance est-elle prise en considération dans le cadre de cette étude ?

Réponse : le réaménagement de la rue du vieux pont est au stade de l'avant-projet et ne coïncide pas avec le tracé de l'épine dorsale du chauffage à distance qui s'engouffre un peu avant. Le trajet d'épine dorsale, vous savez peut-être il part de la SATOM et il va jusqu'à la step d'Aigle en passant sous le Rhône lorsque le projet sera en phase de réalisation. La commune sollicitera tous les services souterrains tiers, Swisscom, Gaz, Genedis, etc. pour leur demander de profiter du chantier pour entreprendre tous les travaux nécessaires de rénovation, d'extension, etc. à cette occasion, SATOM sera également approché pour discuter de l'opportunité des travaux pour l'extension de leurs réseaux de distribution.

Le chantier communal donc réfection de la route, la rue du vieux pont et le chantier de SATOM ne sont pas dans la même temporalité. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin. Monsieur Clivaz est-ce que vous êtes satisfait de cette réponse ?

**Intervention de Clivaz Cherryl:** J'ai juste encore une question à la Municipalité au niveau de la mise à l'enquête est-ce qu'il y a eu des oppositions parce que paraît-il, j'ai entendu causer que holdigaz comme vous avez fait opposition la première fois et (inaudible) c'est bien le cas où ce sont des rumeurs, des bruits de couloir.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz, Monsieur Turin pouvez-vous répondre à cette unique question ?

**Intervention de Turin Olivier:** Je vais répondre comme je vais pouvoir vous répondre, monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, pour l'instant, on n'a pas été au courant de ces bruits de couloir.

**Intervention de Sotillo José:** Merci nous passons au point 8.2 Eurotube – Situation du projet Alphatube. Premier signataire Monsieur Cheryl Clivaz.

### 8.2 Eurotube - Situation du projet Alphatube

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Cheryl Clivaz pour le parti socialiste, je suis intervenu, j'ai déposé cette interpellation ça a déjà été traité plusieurs fois par ce Conseil. Donc, on voit que le projet n'avance pas, on ne sait pas ce qu'il se passe, on a suscité quand même des remarques et puis c'était pour faire un point de situation général par rapport à ce projet où il en est, on parle du développement actuellement il sont en train au niveau de la zone de Chauderets de prendre des mesures en faveur de la nature.

Moi, j'ai constaté récemment tous les trous, j'avais posé la question à l'époque sur le chemin qui passe entre la voix du Tonkin et puis la gouille du Chauderets parce qu'il y avait énormément, on n'était plus sur des nids de poules, c'était des trous d'éléphants. Donc, j'ai constaté récemment qu'à l'époque, ils m'ont dit que non, on ne va rien faire parce qu'il y a le projet qui doit arriver.

Puis, c'est dans le cadre du projet que la route sera (inaudible) conduite maintenant, je vois que tous les trous ont été bouchés, donc ça m'interpelle aussi par rapport à l'avancement de ce projet, c'est toujours d'actualité ou c'est un peu aux oubliettes j'ai développé toute une série de questions et j'attends les réponses de la Municipalité.

**Intervention de Sotillo José:** Merci monsieur Clivaz pour cette interpellation. Monsieur Turin.

**Intervention de Turin Olivier:** Monsieur le président, mesdames, messieurs, chères et chers collègues, vous avez bien eu raison Monsieur Clivaz de nous poser cette question. Ça nous permet de pouvoir communiquer effectivement sur ce sujet, nous comptons le faire en tout cas si ce n'était pas cette fois si c'était à Noël. Effectivement, car le projet évolue, je vais dire évolue enfin question engagement ou convention. La commune s'est engagée depuis le début du projet Alphatube à le soutenir afin de faciliter sa réalisation en mettant notamment à disposition les ressources humaines pour procéder au changement de zone nécessaire à l'implantation du projet. Elle s'est également engagée à soumettre à son législatif le moment venu la mise à disposition gratuite des parcelles pour permettre la réalisation de ce projet Alphatube Mikaël Vieux d'ailleurs a presque parlé de cette zone-là lorsque nous parlions d'entreprise qui auraient pu s'installer sur notre territoire.

Donc cette mise à disposition des parcelles pour permettre la réalisation d'Alphatube, donc la construction et l'exploitation d'une installation de tests et d'essai à l'échelle du demi qui comprendra une station de départ et d'arrivée ainsi qu'un tube d'un diamètre d'environ 2M50 sur une longueur d'à peu près 3 km, 3.2 km, cet aménagement sera parallèle aux voix CFF, implanté sur des terrains appartenant pour l'essentiel aux CFF.

## CONSEIL GENERAL

---

La question 2 prix d'achat des parcelles, donc nous avons 3 parcelles qui ont été acquises dans le cadre de l'acquisition des terrains En Clos, Charbonnières au prix de 65 francs le m<sup>2</sup>, il s'agit des parcelles 1'393 pour 5'903 m<sup>2</sup>, la 2'089 pour 4'672 m<sup>2</sup> et la 2'090 pour 3'077 m<sup>2</sup>.

Il reste la parcelle 2'088 qui s'élève à 4'986 m<sup>2</sup> qui a été, elle, acquise au prix de 200 francs le m<sup>2</sup>.

La question numéro 3 qui traite de la compétence pour la mise à disposition des terrains. Alors, oui, il faut voir la question un la convention que la commune devra conclure avec la fondation EuroTube sera soumise au préalable à la validation du Conseil général en même temps que la proposition de changement de zone. En termes de calendrier, voilà, comme ça, on va pouvoir aller concrètement au calendrier puisque, l'année prochaine nous parlerons d'Alphatube et d'EuroTube, nous espérons pouvoir soumettre le dossier complet donc le changement de zone et la convention de mise à disposition des terrains en début de l'année prochaine pour que potentiellement, le Conseil général puisse se prononcer au plus tôt en mars 2024 mais au plus tard à l'automne 2024.

La question suivante : la question, 4 remises des bâtiments construits. Alors les stations de départ et d'arrivée ainsi que le tube qui est long de plus de 3,1 km seront démolis aux frais de la fondation à la fin de la durée de vie d'exploitation de cet aménagement conformément aux engagements mentionnés dans le PAZRCCZ qui est en attente de légalisation, comme vous le savez. Le souhait de la fondation est de pouvoir aménager un ou plusieurs bâtiments sur les parcelles communales en conformité avec leur affectation actuelle. Si ce souhait se concrétise, parce que pour l'instant, on ne dispose pas d'une esquisse qui soit fiable pour un tel projet, la commune sera bien évidemment associée aux réflexions et dans la mesure du possible, le souhait des autorités serait de s'assurer qu'on puisse conserver de tels aménagements pour d'autres besoins qui seraient en conformité avec l'affectation actuelle des terrains.

Donc une fois le financement du projet Alphatube et le projet de construction connu avant toute mise à l'enquête, les autorités communales seraient alors en mesure de décider en bonne connaissance de cause.

La question suivante : les contacts sont à nouveau régulier depuis cette année depuis que la fondation s'est dotée d'une structure administrative professionnelle qui donne à nouveau des perspectives intéressantes au projet en termes de viabilité. C'est vrai que durant les années 2020 à 2022 qui ont coïncidé avec le Covid, ça a provoqué un très très fort ralentissement, donc un fort retard dans la mise en œuvre des différents projets qui ont été pilotés par la formation EuroTube entre autres pour les levées de fonds nécessaires à la poursuite de l'ensemble de leurs activités au niveau de la commune. Ce que je peux vous assurer, le Secrétaire municipal pourra le confirmer, c'est qu'on n'a pas chômé, on a réussi à faire en sorte que l'hoirie retire son opposition. On a travaillé énormément pour réussir à trouver une solution pour le retrait de l'opposition du WWF et Pronatura. On est encore en cours de discussion, on verra la suite comment elle se profile pour l'instant on a encore pas une solution concrète à proposer.

La question numéro 6. La viabilité financière du projet n'est pas de la compétence directe de la commune selon les renseignements qui ont été transmis par EuroTube fondation, des soutiens financiers concrets se sont matérialisés ces derniers mois mais la levée de fond, et puis là on a reçu les dernières informations durant l'été 2023, ne permettent pas encore d'assurer la réalisation de l'ensemble de ce projet.

Question 7. Donc je vais vous en parler, 2 oppositions : hoirie et Pronatura, ont été déposées dans le cadre de cette modification du PAZRCCZ. Lors des échanges de discussions de conciliation, l'une des oppositions a été retirée pour celle qui a été déposée par le WWF pronatura on poursuit les négociations pour trouver une compensation acceptable pour que l'opposition soit retirée. Si l'opposition n'est pas retirée dans les délais souhaités, il est prévu qu'elle sera levée dans le cadre de la procédure de changement de zone qui sera soumise au Conseil général en 2024.

La question 8 qui concerne le passage sous-voie ça intéresse peut-être certains ici, l'aménagement d'un passage sous-voie a été entièrement piloté par l'État du Valais et n'est pas à notre charge, ça a été piloté

## CONSEIL GENERAL

---

par le service de la mobilité, une étude préliminaire a été finalisée et ce projet est coordonné avec le CFF, le propriétaire de l'infrastructure ferroviaire. C'est évident que ce projet sera réalisé seulement si le projet Alphatube reçoit un permis de construire et puis bien je suis bien sûr que si ce projet ne se concrétise pas, le passage à niveau actuel sera maintenu parce qu'il est suffisant pour le trafic sur cet axe routier qui est d'intérêt très local.

La dernière question domiciliation de la fondation. Donc là, il y a aucune implication, donc nous avons accepté de mettre à disposition notre adresse à un moment où la fondation n'avait pas encore de Bureau. A l'époque, on réceptionnait le courrier qui est adressé à la fondation et puis on le faisait suivre faisait la boîte aux lettres, mais, depuis plus d'une année maintenant la fondation, elle, a des bureaux à Dübendorf depuis le courrier, il va directement sans plus passer par la commune.

Le projet donc en conclusion, vous dire que le projet paraît quand même en bonne voie mais il n'y a pas encore de garantie absolue qu'il soit réalisé mais la commune va bien sûr au bout de la démarche pour accompagner le projet Alphatube. A ce jour la réalisation de ce projet de recherche qui est très innovant n'est toujours pas assurée.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin, Monsieur Clivaz êtes-vous satisfait de cette réponse ?

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, oui, je suis satisfait de la réponse. Par contre, vous avez causé que ce serait soumis au Conseil général du mois de mars 2024, parce que je me posais la question parce que la commission ATA va devoir traiter donc ce règlement de la zone, donc il faudra qu'il lui soit soumis. Donc, si c'est au mois de mars, il faut que pour le projet du Conseil général (inaudible).

**Intervention de Sotillo José:** Point 8.3 STEP – Crédit supplémentaire – dépassement budgétaire. Monsieur Clivaz, vous pouvez rester au micro.

### 8.3 STEP - Crédit supplémentaire - Dépassement budgétaire

**Intervention de Clivaz Cherryl:** J'ai déposé cette interpellation, c'était suite, et bien, on nous a communiqué au niveau de la COGEST le coût de construction de la STEP. Nous devons faire face à un dépassement de budget. Il y a déjà des questions relatives à la compétence du Conseil général par rapport, et bien, au crédit d'engagement, le deuxième point c'est par rapport surtout à ce dépassement et aussi aux subventions qui sont versées, entre autres à la conduite de déverses qui partent de la STEP pour (inaudible) les eaux dans le Rhône où on a un fort dépassement et ça ça me questionne pourquoi on a un pareil dépassement alors qu'on a eu des études qui ont évalué les travaux à faire (inaudible) sont des choses qui sont relativement (inaudible) préoccupe parce que c'est indépendamment du montant en chiffre, c'est surtout le montant en pourcentage savoir pourquoi d'un coup on arrive à dépassement un pareil et surtout par rapport au dépassement général du cadre. (inaudible) STEP supplémentaire donc qui va prendre en charge ce coût si c'est à la charge (inaudible) éventuellement contre le Canton pour demander (inaudible) dépassement. Quelles sont les (inaudible) améliorations qui ont été apportées par rapport au projet initial prévu et là on est beaucoup plus haut et qu'est-ce qui justifie on a pris une société spécialisée dans les STEP et puis d'un coup, on se retrouve avec des dépassements forts en chiffre. Pourquoi ça n'a pas été analysé au préalable parce que quand on prenait une entreprise spécialisée (inaudible) des points qui devraient aussi être étudiés au départ et pas qu'on ait des imprévus en cours de construction, ça, c'est valable pour tous les projets que la commune développe. Le cas pourquoi ça me fait

## CONSEIL GENERAL

---

réagir aussi, on a fait l'UAPE aux Plavaux, on n'a dit plus jamais ça et puis là on se retrouve un peu dans le même cas de figure. Alors, pour les projets futurs aussi pour rendre attentif, entre autre, moi, je pense qu'elle est attentive, la Municipalité quand on arrive avec des études qu'on peut s'y fier parce que si chaque fois on arrive avec des dépassements pareils, ça veut dire qu'il faut financer et maintenant, je vais faire un lien aussi par rapport (inaudible)

On a actuellement haut du bilan de la commune, on a un 1.6 mio dans réserve sur les eaux usées, comme service auto-financier, ça veut dire que d'ici 3 ans avec le dépassement qu'on a chaque année, on va se retrouver là, je lance un peu à la Municipalité dans 3 ans, on va être (inaudible) On laisse augmenter massivement (inaudible) 50% je pose la question si pour plutôt lisser dans le temps parce qu'on doit amortir avec un taux qui va être (inaudible)

On va faire le même exercice qu'on a fait pour les MS où nous sommes ce soir, c'est-à-dire une société anonyme qui va gérer le système avec un cautionnement de la commune pour éviter d'avoir une (inaudible)

**Intervention de Sotillo José:** Merc Monsieur Clivaz. Monsieur Vieux.

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, je suis très étonné de vous entendre encore une fois ce soir puisque je vais vous répéter encore une fois que les grandes différences par rapport au budget de base elles vous ont déjà été expliquées au mois de décembre 2020. Je suis surpris que ce soir, vous venez ici nous dire que vous êtes surpris de nouveau des dépassements des choses autres tout vous a été expliqué. Donc maintenant aussi après vous venez parler encore de la taxe sur les eaux usées, tout ça, j'ai aussi répondu comme quoi nous sommes en train de traiter ce règlement qui prend du temps puisqu'il y a pas mal de choses à régler qui sont assez compliquées, j'aurais pensé à la base que ce serait plus simple mais aujourd'hui on vient avec un dossier qui va être vraiment de ce côté-là à régler toutes ces questions et qui va régler cette problématique de ce dépassement qu'on a au niveau des eaux usées et je ne pense pas que ce soir, c'était la question de votre interpellation et de nouveau, je pense qu'on déborde un peu.

Maintenant par rapport à vos questions je vais répondre. Donc le Conseil municipal est-il disposé à présenter une demande de crédit complémentaire, bien même que les travaux à la step sont finis afin de se conformer aux dispositions légales. Alors non, le Conseil municipal n'a pas prévu de faire une demande de crédit complémentaire pour les raisons suivantes : le tableau de la situation des crédits d'engagement et complémentaire utilisés est encore disponible fait état au 31 décembre 2022 sur un crédit d'engagement de 17 millions pour un crédit utilisé de 13,6 millions.

Le crédit disponible fait donc un état de solde de 3 4 millions. Il y a eu certes un mélange de notions d'investissements bruts nets durant le déroulement du projet mais une situation financière précise a été transmise au Conseil général en décembre 2020. L'investissement brut annoncé lors de cette séance fait état d'un montant de 19,8 millions.

La législation ne distingue pas les aspects d'investissements bruts ou nets. La compétence financière est donnée pour les investissements et les subventions aux investissements de tiers, comme le mentionne l'article 81 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Au niveau légal le crédit d'engagement de 17 millions est donc suffisant sachant que le montant à charge de la collectivité sera inférieur à ce montant.

Ensuite, quelle est la raison du dépassement du coût de la conduite du rejet ? Donc, vous mettez déjà en avant aussi la question de dépassement sur la conduite. Donc ici le Conseil municipal va recevoir du Bureau Holinger le 3 novembre prochain le décompte final donc le Conseil communal prendra connaissance de ce

## CONSEIL GENERAL

---

décompte et ensuite, une séance sera fixée avec la COGEST afin de faire une présentation détaillée des points. Le Bureau Holinger sera également présent pour répondre à toutes les questions de la COGEST.

Quelle est la raison de l'augmentation du coût de la step en 2020 et 2022 également, je reprends la réponse précédente.

Le coût lié à l'arrêt peut-il être supporté partiellement ou intégralement par une autre collectivité publique vu que la demande d'étude du projet futurostep n'émanait pas directement de la commune ? Alors non, le Conseil municipal pour rappel, au vu de l'important des dossiers, et puis aussi pour être correct envers la population de ne pas partir tête baissée sur nos dossiers et de se dire au final, après, on aurait dû analyser, et bien le Conseil communal avait décidé de stopper le projet de step communale afin de se laisser le temps d'analyser. Pour rappel, j'avais déjà expliqué qu'on avait, au moment même où on était en train de fixer l'essence de chantier stopper parce qu'on pensait que ce dossier qui était une importance régionale qui était présenté par (inaudible) était important qu'il soit analysé. Donc comme c'est nous le Conseil municipal qui avons décidé de cette démarche, il est clair qu'on ne peut pas demander un financement ou un remboursement d'autres tiers. Donc, une démarche dans ce sens peut-être entreprise donc non vu de la réponse ci-dessus.

Après vous posez la question que la présentation détaillée du coût d'investissement de la step au Conseil général, il est prévu une fois le coût final connu ? Non la présentation ne se fera pas au Conseil général mais bien la COGEST qui est la commission qui gère la question financière au niveau de la commune. Donc, lors de cette séance, nous vous apporterons tous les chiffres détaillés avec le Bureau Holinger qui sera là également pour présenter et vous parlez aussi peut-être de certains côtés techniques qui ont été mis en place, qui n'étaient peut-être pas prévus de base qui ont été mis après-coup afin d'avoir la step qu'on a aujourd'hui une step modèle. Voilà merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Mikaël Vieux. Monsieur Clivaz vous voulez prendre la parole ?

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Oui, satisfait de la réponse.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz. Nous passons au point 8.4 Terrain des Plavaux. Pour les verts, Madame Carole Morisod, première signataire.

### 8.4 Terrain des Plavaux

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts, je ne vais pas vous lire toute l'intervention, ça serait trop long. Donc je vais simplement demander à la Municipalité qui nous avait présenté lors de la séance de juin dernier, une planification future du centre des Perraires serait faite et dont les terrains de foot notamment celui des Perraires, seraient déplacés aux Plavaux puis il y aurait tout un réaménagement justement de l'espace des Plavaux. Donc l'intérêt de cette de cette intervention, il s'agit notamment de la manière dont les terrains de foot seront aménagés, avec quel revêtement ? Il y a plusieurs possibilités. Une étude de Zurich a été faite, c'est une Haute École spécialisée qui a fait une analyse du cycle de vie des terrains de sport en gazon naturel, synthétique et hybride.

Il y a également l'Union Européenne qui, à partir de 2025, pour certains types de terrain, il n'y aurait plus la possibilité de mettre des traitements et pour d'autres terrains, la possibilité de construire des terrains

## CONSEIL GENERAL

---

synthétiques avec des billes en caoutchouc ne serait plus autorisé dans les 8 ans à venir. Donc voilà pourquoi cette intervention elle est venue sur la table aujourd'hui.

Donc, il y a quelques questions à la Municipalité, est-ce qu'une évaluation des besoins réels quant à l'utilisation des terrains a déjà été analysée, est-ce que la Municipalité envisage de dédier les terrains des Plavaux, non seulement pour les clubs de foot mais aussi pour d'autres clubs sportifs et aussi pour la population. Est-ce que la Municipalité a mené des réflexions sur les usagères et usagers du futur terrain des Plavaux, est-ce que la Municipalité s'est déjà renseignée ou envisage de se renseigner sur les différentes études afin de répondre au mieux aux besoins des utilisatrices et utilisateurs et est-ce qu'une planification est déjà réalisée, si oui laquelle ?

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Morisod. Madame Knubel.

**Intervention de Knubel Natercia:** Natercia Knubel pour la Municipalité, alors pour répondre à vos questions donc je vais peut-être pas les répéter parce que vous venez de les dire, je vais dire 1,2,3,4,5, si jamais quelqu'un sait pas de quoi ça cause, n'hésitez pas à intervenir.

Alors question une la réalisation des terrains Plavaux est subordonnée à la construction du nouveau complexe CO salle de gym en lien avec la nécessité ou pas de déplacer rapidement le terrain principal. Afin d'être prêt, une analyse approfondie des besoins réels va être menée en collaboration avec le club de foot avant la fin de l'année. S'y ajouteront les réflexions en lien avec les éventuels besoins scolaires et de la population. A savoir que dans le master plan Plavaux-Perraires d'autres emplacements pour des terrains « non professionnels » sont en réflexion.

A la question 2, certains terrains seront principalement dédiés aux clubs de foot car ils devront répondre aux normes exigées pour la tenue des matchs de championnat. Ils pourront évidemment être aussi utilisés par les écoles ou d'autres clubs sportifs communaux selon les besoins et en accord avec les calendriers du foot.

Les terrains d'entraînement seront probablement en libre accès, comme dit plus haut, d'autres emplacements pourront être mis à disposition pour la population mais pas dans la même temporalité. Concrètement, la situation sera à peu près la même qu'aujourd'hui avec des terrains clôturés et d'autres ouverts.

A la question 3 : les usagères, usagers, donc ça ça rejoint la question une en fait la réflexion va se faire cet automne et cet hiver concernant les usagers et puis leurs besoins.

Question 4 s'agissant de terrains qui doivent répondre à des normes bien précises, c'est évident, très important de s'adjoindre des services, d'un bureau ou d'une entreprise Conseil quand arrivera le moment de lancer le projet. Et comme vous le mentionnez, des études existent et c'est bien clair qu'il faudra en tenir compte, ne serait-ce que pour nos terrains restent utilisables sur le long terme parce que, comme vous dites si dans 2 ans la législation change et qu'on fait un terrain qui n'est pas conforme à ses études, et à ces recommandations, on devra le refaire. Ce n'est pas du tout l'objectif. Donc, on tiendra forcément compte dans les réflexions concernant les types de terrain et de leur réutilisation, de ces études qui sont lancées et de ces probables futures normes à venir.

Et à la question 5 concernant la planification. Alors, comme indiqué dans la réponse à la première question, la mise en œuvre du secteur terrain de foot Plavaux est subordonnée à celle du complexe, CO salle de gym dans l'emplacement choisi, déterminera la temporalité, à laquelle le déplacement du terrain principal devra être effectué. Dans les grandes lignes, on peut plus ou moins imaginer que ça sera au plus tôt au 26,27. Merci pour votre attention.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Knubel. Madame Morisod êtes vous satisfaite ? C'est tout bon. Merci beaucoup.

Nous passons au 8.5, les deux dernières interpellations. Monsieur Clivaz, Impôts personnes physiques, quelle est la situation réelle ?

### **8.5 Impôts personnes physiques : Quelle est la situation réelle ?**

**Intervention de Clivaz Cheryl:** Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc j'ai déposé cette interpellation d'abord dans un premier temps, c'est à la lecture du bilan par rapport au du croire parce qu'on a 2 chiffres qui sont différents par rapport à ce qui était communiqué à la COGEST et puis le montant qui a été pris en considération. Dans les comptes pour les débiteurs d'un côté on a 23 millions de l'autre côté, on a 26 millions. Donc je me dis qu'est-ce qu'il se passe. Maintenant, la chose suivante, c'est quand on a eu les comptes 2022, on nous dit : oui, on a eu plus 3 millions et on nous dit oui c'est des contribuables des années, on nous a donné les années, il faut que je regarde, c'était 2016 2020. Par contre, ce que ne nous dit pas la Municipalité et ça, c'est très important, c'est-ce que c'est le contribuable seulement 2016, ou il y a aussi 2017, 2018, 2019 derrière est-ce que ça veut dire que ces montants-là vont être vont être récurrents dans le temps, on n'en sait rien du tout. Ça, c'est des points importants parce qu'une chose qui est sûre, les dépenses ont augmenté de 3 millions en 2021 et 2022, ça, c'est certain, tandis que si on a des chiffres qui sont gonflés une année et puis qu'après puisque ce n'est pas un élément récurrent, on va se retrouver avec des recettes moindres, on va avoir notre marge d'autofinancement qui va prendre un sérieux coup on sera en-dessous des 4 millions et demi et puis de l'autre côté, on sera en déficit avec le compte de fonctionnement. Donc, moi, j'estime que c'est important par rapport à ces réserves qui sont faits, réserve latentes qu'au niveau de la COGEST, on ait connaissance de ces chiffres parce qu'autrement ça va être le grand écart parce qu'on va partir dans une phase d'investissement actuellement et puis on va se retrouver avec des budgets, ça va être le cas cette année, les premiers budgets qui sont sortis tant des villes que des cantons sont fortement déficitaires.

Donc il y a fort à parier que le budget de notre commune ne soit pas aussi mirobolant qu'on les a eus les dernières années. Donc ça, c'est des points importants. Le canton, il a des statistiques sur le nombre de contribuables qui sont taxés par année, etc. donc on peut se baser là-dessus par rapport à ce qu'il reste aussi d'ouvert et ce qu'on pourrait éventuellement encaisser donc ça c'est des points qui doivent être portés à mon avis à la connaissance de la COGEST pour qu'on puisse aussi par rapport à l'évaluation du plan financier quadriennal de se prononcer, savoir si ça tient vraiment la route ou si on va avoir des sautes d'une année à l'autre.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz. Monsieur Turin pour la Municipalité.

**Intervention de Turin Olivier:** Merci Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chères et chers collègues oui alors effectivement vous l'avez dit, en conclusion, c'est, évidemment vous le savez, on est toujours très heureux de pouvoir répondre à vos interpellations et nous prenons le temps et toute l'abnégation nécessaire pour vous répondre le plus correctement possible pour autant, c'est une question qui pourrait être discutée véritablement dans la COGEST et on aurait justement l'opportunité non pas de faire 2 monologues qui se suivent mais plutôt d'avoir une vraie discussion. Voilà donc mais bien sûr qu'on va répondre à votre question dans le texte général, il y a quelques inexactitudes que nous souhaitons corriger mais peut-être que vous ne serez pas d'accord avec ces corrections mais je ne prendrai pas la parole par



## CONSEIL GENERAL

---

la suite, quelque chose qui se traitera dans la COGEST, donc votre texte indique que le montant de la provision d'impôts, donc l'abattement était communiqué pour les exercices 2019 et 2020. Donc, on parle d'abattement comme étant la provision d'impôts mais ce n'est pas le cas. L'abattement, c'est une réduction ou une diminution de la provision due à des causes spécifiques comme le Covid comme la RFFA. La provision d'impôt n'a pas été mentionnée ni en 2019 ni en 2020 dans le message qui présente une vision plus large du budget. Le texte indique aussi que le canton tient une statistique sur la taxation des contribuables tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales et là aussi, ce n'est pas exact. Le canton tient une statistique pour la taxation des personnes physiques uniquement et puis d'ailleurs cette taxation nous l'envoie officiellement et puis elle est transmise à la COGEST, elle a été transmise à la COGEST dans le cadre des comptes 2022. Il est cité dans le texte aussi qu'il est impossible de terminer l'évolution de la fiscalité en se référant au chiffre des comptes.

C'est la méthode comptable utilisée par l'ensemble des administrations publiques qui veut cela puisque les comptes reflètent les notifications effectives de l'exercice et celles-ci, elles sont du ressort du canton, organe de taxation des impôts. Si on veut déterminer l'évolution de la fiscalité, il faut plutôt justement se référer au budget qui reprend la provision effective de l'année en cours tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Venons-en aux questions.

Question une oui, le message pourrait tout à fait mentionner si cela semble opportun à la COGEST, le montant de la provision calculée, à savoir que le message apporte des considérations d'ordre général et que ça on ne va pas sciemment dans les détails des comptes car on souhaite avoir une vision, présenter une vision générale des informations financières mais je vous le répète, si la COGEST se trouve opportun, on le fera.

La question numéro 2. Donc oui, le message pourra aussi tout à fait mentionner le montant de la provision estimée et puis CF la remarque que je viens de dire : si la COGEST confirme cette volonté d'intégrer cette information dans le message on le fera.

Point 3 : le Conseil municipal avait transmis avec les documents des comptes la statistique de taxation des personnes physiques établie par le canton mais il n'existe pas de taxation pour les personnes morales et il n'y a pas de statistique des taxations pour les personnes morales.

Et puis la dernière question donc vous nous proposez d'élaborer un tableau, donc nous on va analyser la possibilité de pouvoir d'élaborer un tel tableau tout en sachant que pour la planification financière, on prend en considération comme base le budget en cours auquel on applique des hypothèses tant au niveau des charges qu'au niveau des revenus, donc on ne parle pas des comptes et des rentrées effectives qui sont trop aléatoires et donc on ne part pas des comptes pour établir la planification quadriennale. Ça nous est utile uniquement pour préparer une planification de la trésorerie de l'année en cours. Merci monsieur le président.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Olivier Turin. Monsieur Cherryl Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, oui je suis satisfait de la réponse et puis on aura l'occasion, dans le cadre de la COGEST, d'aborder ces divers points.

**Intervention de Sotillo José:** Très bien, 8.6 dernière interpellation: Construction de deux courts de padel-tennis. Quelle participation aux contributions communales. Monsieur Clivaz.

### **8.6 Construction de deux courts de padel-tennis**

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz le parti socialiste, donc j'ai déposé cette interpellation suite à la mise à l'enquête du dossier. Un premier point qui m'a fait réagir, comme j'ai mentionné dans l'interpellation dans les budgets précédents, il y avait 100'000 francs qui étaient au budget, ils ont été enlevés pour cette année et puis maintenant on arrive avec la mise à l'enquête et puis les travaux ont commencé, donc je pars du principe qu'il y a pas eu d'opposition, et l'autorisation de construire a été délivrée et puis à la suite de cela, donc, si la commune intervient et investi pour des aménagements que ce soit extérieurs ou autres, comment la population va en bénéficier, s'il y aura des rabais, comment ces salles pourront être utilisées ?

Donc, j'ai posé toute une série de questions et j'attends la réponse de la Municipalité à cet effet.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz. Madame Knubel.

**Intervention de Knubel Natercia:** Oui, Natercia Knubel pour la municipalité. Comme Monsieur Clivaz n'a pas lu les questions, je vais les relire.

La première question : la construction de cette halle couverte, est-elle conforme au master plan, Plavaux-Perraires présenté lors de la séance du Conseil général du 13 mars 2023 ? Oui, effectivement, le Padel a été positionné sur le secteur qui est prévu pour le tennis-padel et autre sport comme les sports de tapis comme le judo et ce genre de choses et donc il tient compte des lignes directrices du master plan Plavaux-Perraires.

L'autorisation de construire a-t-elle été délivrée par la commune cas échéant des oppositions à ce projet ont-elles été formulées ? La commune étant propriétaire du terrain, l'autorisation a été traitée et délivrée par le canton du Valais et il n'y a eu aucune opposition.

La commune étant la propriétaire de la parcelle et le tennis club et le constructeur de la halle couverte d'un DDP a-t-il été accordé à cette société et ce DDP peut-il être présenté au Conseil général.? Alors non, il n'a pas été question de l'octroi d'un DDP dans le cadre des discussions.

Aucun investissement ne figurant au budget 2023 pour cette réalisation, comment la commune participe financièrement ? Alors on a pas remis de montant au budget parce que le padel a connu un temps d'arrêt. Ensuite le master plan a été mis en place et on a pu voir exactement où on pouvait l'installer, ce padel donc il n'y avait pas de mon temps de prévu mais dans le cadre des compétences financières du Conseil municipal, il a été décidé, d'une part, d'accorder un prêt sans intérêt de 200'000 francs au tennis club dans le cadre d'une convention, ce montant est remboursable à raison d'au moins un 20e par année civile et, d'autre part, d'accorder un soutien financier d'au maximum 110'000 francs pour les travaux liés aux aménagements extérieurs, à savoir que ce sera des aménagements légers parce que, potentiellement, le padel pourrait être déplacé quand viendra le moment de mettre en place toute cette zone qui pourrait être poussé à gauche ou à droite et on récupérerait cet espace pour faire éventuellement une halle de tennis.

Ce montant sera libéré au fur et à mesure de l'avancement des travaux et ceux-ci sont suivis par le service technique de la commune afin d'assurer notamment justement la compatibilité du développement futur du reste de la zone.

Question 6 en cas de participation communale des tarifs favorables sont-ils prévus? Alors il n'était pas question de tarif, il était plutôt question d'avoir des contreparties, donc il y a des créneaux horaires qui sont fixés pour des écoles qui pourront aussi aller faire du sport là-bas et puis il y aura de la mise en place

## CONSEIL GENERAL

---

d'une possibilité de réservation avantageuse prioritaire pour les personnes domiciliées sur le territoire communal par rapport à celles qui sont non-domiciliés. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Madame Knubel. Monsieur Clivaz.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, je suis satisfait des réponses qui ont été apportées à mon interpellation.

**Intervention de Sotillo José:** Magnifique. Nous passons au point 9. Merci pour toutes ces réponses et toutes ces interpellations. Informations du Conseil municipal.

### 9. Informations du Conseil municipal

### 10. Questions

**Intervention de Emmanuel Gollut:** Emmanuel Gollut pour le centre, mesdames et messieurs, j'ai voté pour le postulat sur les îlots de chaleur.

Cependant, à titre personnel, j'irais encore plus loin et je me demande si cette démarche ne devrait pas s'étendre au niveau du citoyen privé et ceci au travers d'une adaptation de notre règlement des constructions règlement qui devrait s'adapter au changement climatique que nous subissons et ma question est simple : notre Conseil municipal envisagerait-il d'agir dans ce sens en prévoyant une modification du règlement des constructions ?

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gollut. Monsieur Alexis Turin pour la Municipalité.

**Intervention de Turin Alexis:** Oui, bonsoir à tout le monde monsieur le président, Mesdames, messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues, alors, effectivement, j'ai déjà eu l'occasion de dire que dans notre futur règlement, il y aura un indice vert qui est justement là pour combattre les îlots de chaleur non seulement dans la zone avec des logements mais aussi dans la zone industrielle. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

**Intervention de Sotillo José:** Merci autre question de l'assemblée : Monsieur Birbaum.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Monsieur le président, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, juste une première réaction sur ce qui a été dit par Monsieur Turin sur la réorganisation. Donc personnellement, je pense que c'était quelque chose qui est inéluctable et qu'on doit se poser sans arrêt cette question de réorganiser et de voir qu'est-ce qu'on peut faire mieux, qu'on peut faire de manière plus efficiente et puis forcément le débat aura lieu lors du budget. J'ai une autre question qui est bien moins coûteuse que la réorganisation qui est promise, c'est notamment à travers le village de Collombey, il n'y a pas de ligne blanche ou le terme technique c'est de ligne discontinue axiale et ce qui fait que quand on a des personnes, des automobilistes qui prennent qui traversent le village de Collombey s'ils ne sont pas habitués, il est possible qu'il se retrouvent un peu à rouler sur les voies du chemin de fer AOMC ou bien à l'inverse qui ne collent pas assez le long du trottoir quand ils vont dans l'autre sens. Donc,

## CONSEIL GENERAL

---

ce qui fait qu'on peut avoir des soucis de croisement ou le fait d'avoir une petite surprise quand le train AOMC il déboule et quand on a beaucoup de véhicules qui circulent en même temps des camions, des choses comme ça vu qu'il y a un gros trafic ça peut poser quelques frayeurs donc, je voulais savoir si c'était possible de s'adresser au service de la mobilité. Le gabarit de la route, on ne peut pas l'élargir on sait que le déplacement du projet de l'AOMC il a pris du retard, peut-être qu'il prendra encore du retard. Si on pouvait mettre ou demander de faire un indice pour dire aux gens de bien serrer sur les côtés pour que ceux qui roulent au milieu, c'est-à-dire entre les lignes de chemin de fer, entre les rails de chemin de fer et l'autre voie ils puissent bien avoir la place pour rouler pas qu'ils doivent zigzaguer un petit peu entre la voie de chemin de fer et puis rester bien au milieu de la route.

Donc, si on pouvait demander de mettre un petit point blanc, par exemple je ne demande pas forcément la belle ligne mais au moins un symbole, un signe qu'on puisse voir un petit peu sur quelle voie on doit rouler et qu'il faut bien serrer surtout sur la droite quand on va direction Monthey.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Birbaum. La Municipalité peut dire quelques mots.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, oui, alors on va, on va s'adresser au service de la mobilité, on va poser la question pour savoir si c'est envisageable.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Monsieur Ruiz.

**Intervention de Ruiz Noé:** Petite question pour la Municipalité. Noé Ruiz le centre, bonsoir tout le monde. Je me suis promené dans plusieurs quartiers de zones résidentielles villas et c'est vrai que ce soit de manière piétonne ou véhicule, c'est vrai que j'étais impressionné dans certains quartiers par rapport à la largeur des haies. La distance de sécurité, je pense aux enfants et les personnes en général.

Est-ce que la commune a le droit, le devoir d'obliger les propriétaires à tailler la largeur des haies pour permettre une meilleure sécurisation en termes de visibilité.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Monsieur Turin.

**Intervention de Turin Alexis:** Oui, Alexis Turin pour la Municipalité, mesdames, messieurs, merci pour la question. Alors effectivement, il y a un règlement communal qui dit : à quelle distance, à quelle hauteur on doit, on doit planter des haies et peut-être qu'il faudrait passer dans certains quartiers pour rappeler les propriétaires à l'ordre.

C'est une bonne remarque on va aller regarder ce qu'on peut faire.

**Intervention de Sotillo José:** Merci. Autres questions ? Madame Tissières.

**Intervention de Tissières Isabel:** Isabel Tissières parti socialiste, une toute petite question, je me demandais si des mesures de la qualité de l'air étaient prévues en fait sur la commune parce que principalement l'hiver dernier, l'automne hiver dernier, vu l'augmentation des prix en fait des coûts de l'énergie dans le quartier où j'habite, en tout cas, c'était devenu irrespirable parce que tout le monde utilise sa cheminée matin au soir et je me suis posé même la question, si certains ne brûlaient pas

## CONSEIL GENERAL

---

n'importe quoi dans leur cheminée, mais, vraiment on ne pouvait plus ouvrir les fenêtres et ça a duré plusieurs mois et je me demandais si des contrôles étaient prévus.

**Intervention de Turin Olivier:** Oui, monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, je ne vais pas vous dire une réponse certaine, il faudrait d'abord que j'analyse et je sache vraiment, je peux simplement vous dire, c'est qu'on a des sites d'analyse, la qualité de l'air qui se situent, on peut trouver sur internet qui en dessus de Massongex, un en face mais de sites spécifiques dans la commune qui analysent la qualité de l'air, là, il n'y en a pas, c'est clair que dès lors qu'on est dans des sites qui sont très éloignés, on n'aura pas le focus sur des lieux bien particuliers.

Mais je vais quand même encore me renseigner s'il y avait quelque chose. Mais je pense que non.

**Intervention de Sotillo José:** Bien je vous rappelle qu'il n'y a pas de petite question, il n'y a que des questions, une autre ? Nous avons donc terminé les questions et nous passons au dernier point 11, divers.

### 11. Divers

**Intervention de Turin Olivier:** Voilà Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, chères, chers collègues, on en vient aux informations de l'exécutif avec un projet qui nous tient à cœur, sur lequel je peux m'exprimer, je vous avais demandé une quinzaine de minutes, j'espère ne pas trop déborder. Le Conseil municipal souhaite vous présenter le résultat de l'analyse que le Conseil a mené découlant de notre objectif de législature qui s'intitule : l'amélioration des services communaux. Les aspects financiers, donc les budgets qui seront propres à chaque mesure qu'on envisage vous seront proposés dans le cadre du prochain budget et puis comme c'est un projet global important aussi pour nos finances communales, un feuillet explicatif qui contiendra notamment les aspects financiers, sera fourni à la COGEST en même temps que le budget. D'abord, un bref historique, notre commune, elle voit sa population qui croît de manière assez importante depuis quelques années en 2000 pour illustration : en 2000, on était 6'681 habitants à Collombey-Muraz maintenant, nous frisons fin 2023, les 10'000 habitants grosso modo 9'900 et notre futur plan de zone, je vous le disais auparavant, prévoit une progression de 2'500 habitants d'ici à 15 ans, donc en un petit peu plus de 30 ans notre population va plus que doubler. Nos services à la population doivent s'adapter en conséquence et améliorer leurs prestations et améliorer leurs performances.

Dans le même temps, nos tâches administratives et techniques, elles se complexifient, chaque projet demande des compétences administratives pointues dans des domaines complexes tout en ayant bien évidemment l'exigence de manière plus générale d'optimiser nos services à la population mais qu'est-ce qu'on a fait jusqu'à aujourd'hui pour garantir ces services à la population. D'abord, on a adapté cette administration par le biais d'engagements progressifs au fur et à mesure des années toujours bien sûrs dans le souci de rationaliser ces tâches, sans oublier bien sûr la digitalisation de nos services à la population. On a aussi entrepris des collaborations avec la ville de Monthey, on a eu de nombreuses synergies. On a encore d'ailleurs avec des mandats de prestations qui sont devenus au fil du temps nombreux dans un contexte de territoire très imbriqué. Donc on a estimé, il y a de ça déjà plusieurs années que la fusion avait un sens et qu'elle nous paraissait légitime. Donc on a, comme vous le savez, analysé cette éventuelle fusion avec Monthey, on a fait des analyses des forces et faiblesses qui a fait ressortir notre dépendance vis-à-vis des compétences externes issues des collaborations. Pour mémoire, pour illustration, on avait différents constats qui ont conduit à la démarche de fusion et je vous en cite 2 : le premier, le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent

## CONSEIL GENERAL

---

un appareil administratif plus important et adapté aux exigences actuelles et futures de la gestion publique. Et en deux, dans le but de mieux pouvoir répondre aux exigences de la société et aux attentes de la population en mettant des moyens en commun pour développer des prestations. C'est donc pour ça, c'est donc la raison pour laquelle nous avons décidé de proposer cette fusion de la population parce qu'elle présentait l'avantage de rationaliser les tâches administratives. Mais, comme on savait bien évidemment que cette nouvelle commune nécessiterait une réorganisation des tâches, on a volontairement fait le choix de bloquer les engagements pour le nouveau personnel, quitte aussi à ne pas être aussi performant que nécessaire. Et puis le 16 mai 2022, le lendemain du refus de la fusion nous avons jugé important de créer, de faire une analyse interne de ce qui pourrait être amélioré en termes d'organisation des ressources humaines.

On a décidé de proposer cette fusion. Ensuite, on a eu le refus de la fusion, on a décidé de faire cette analyse interne pour voir ce qui pourrait être renforcé pour analyser les développements potentiels des services pour garantir ces services à la population. On s'est fondé sur l'analyse qui a été faite dans le cadre de la réflexion sur la fusion et puis, dans ce cas-là, dans ce contexte, on a décidé de se fixer un nouvel objectif de législature qui s'est intitulé amélioration des services communaux et puis cette finalité bien sûr, c'était d'arriver à du concret et puis on a décidé de présenter les mesures et les budgets y relatifs pour 2024. On y est, on arrive au budget 2024, on va pouvoir vous le proposer objectif atteint.

Suite à cette inscription suite à l'inscription de ce nouvel objectif, et bien les chefs de service, le Secrétaire municipal et moi-même nous sommes réunis pour réfléchir à ce développement de l'administration communale à la fois structurelle à la fois stratégique et puis suite à cela, le Conseil a décidé, suite à cette pré-analyse, de s'adjoindre les services d'un Bureau externe qui s'appelle Qualitest dans le cadre d'un audit, Qualitest nous a audité et a mis en évidence des solutions potentielles d'évolution. Entre parenthèses le rapport qualitest sera également intégré au feuillet explicatif. Les options qui ont été retenues ont été par la suite affinées par le Conseil municipal et ont débouché sur des mesures concrètes, des mesures concrètes que je vais vous présenter maintenant qui sont dépendantes bien évidemment de votre acceptation lors du futur budget.

Au niveau du service technique. Nous avons décidé de vous proposer de créer deux services techniques au lieu d'un service actuellement. Un service qui s'appellerait CUBE pour traduit en construction urbanismes et bâtiments communaux et un deuxième service qui s'appellerait RIM réseau, infrastructures communales, mobilité, environnement et puis ça impliquerait donc à court terme pour l'année prochaine l'engagement d'un chef de service CUBE et quand je dis un, c'est une, on est bien d'accord si je me trompe, c'est vraiment pas volontaire et un/une collaborateur/collaboratrice RIM et puis un secrétariat commun à ces deux services serait mis en mise en place qui nécessiterait bien évidemment une définition fine des tâches à effectuer pour les deux services le Conseil, donc on a déjà validé les cahiers des charges, y compris les classes attribuées aux postes et les dates d'engagement. Dans ce contexte, l'organigramme, je vous le disais, l'organigramme va évoluer, il vous sera aussi présenté.

Concernant les ressources actuellement externalisées, notamment le mandat d'ingénierie pour l'eau mais le chargé de sécurité notamment mais pas uniquement, le Conseil souhaite internaliser à terme les prestations qui font sens. C'est vrai que dès qu'une prestation technique dépasse un certain pourcentage, il se justifie de réfléchir à l'internalisation de celle-ci. Voilà, mais je vous le disais, ça, c'est vraiment une réflexion à long terme à 10-15 ans. Cette réflexion est faite pour planifier un calendrier des différentes étapes d'internalisation des prestations.

Je vais passer au secrétariat Municipal. Donc le Conseil municipal a décidé de renforcer le secrétariat Municipal avec la création d'un secrétariat de direction auquel serait intégrée la réception principale ainsi que les postes qui sont dédiés au personnel en formation qu'il soit stagiaire MPE apprenti notamment. La création d'un poste d'assistant RH qui serait mis au concours d'ici la fin de l'année. Là par contre, on parle

## CONSEIL GENERAL

---

d'un poste, un renouvellement de poste, c'est un collaborateur qui part à la retraite et puis on pourrait le renouveler avec un poste qui peut déjà être mis au concours avant la fin de l'année et la création d'un poste de responsable des systèmes d'information, c'est en lien avec la stratégie informatique et puis c'est en lien avec la communication numérique et la diffusion d'informations, le stockage d'information également. On reviendra également sur ce poste à la fin de l'année. Nous avons également défini le cahier des charges et les organigrammes.

Donc pour ce qui est des locaux, évidemment quand on parle, vous avez vu donc de la création de plusieurs postes et bien ces développements nécessitent une réflexion de fond quant au réaménagement global des bâtiments, notamment pour ce qui concerne ces engagements-là, le réaménagement de la maison de communes, y compris la transformation de la salle du rez en Bureau avec comme objectif la création d'un guichet unique pour les demandes générales des citoyens. J'y reviendrai plus tard.

Enfin, création d'un office qui se nomme office de la cohésion sociale mais ce nom n'est pas encore définitif. Pour l'instant, on n'a pas arrêté mais vous comprenez l'objectif, on souhaite créer cette fois-ci dès 2025 un office de la cohésion sociale.

Un office en soutien au dicastère vit en commun qui serait en charge des tâches suivantes : l'animation socioculturelle spécifique pour la jeunesse, l'animation socioculturelle spécifique aux aînés, l'organisation des manifestations en soutien à la commission, l'animation, le développement de l'offre et la mise en place de manifestations liées à la commission culturelle, l'organisation des manifestations communales et les liens avec les sociétés locales pour les interactions et la mise en place et le développement des projets d'intégration. Donc, ce serait un office qui serait composé d'un animateur/animateur socio-culturel à 100%. Un animateur socio-culturel délégué à la culture à 50%, un délégué à l'intégration qui est d'ores et déjà existant, subventionné par le pic à raison de 40% pour la sous région, éventuellement un stagiaire. Il faut souligner que le financement de cet office serait assuré en grande partie du fait qu'on internalise le mandat qu'on a actuellement externalisé avec Soluna Monthey. Donc, c'est pas, ce n'est pas un office qui ferait exploser les budgets parce que la plupart des tâches sont actuellement externalisées, l'animateur socio-culturel pour les aînés l'offre pour les aînés, ce serait ce serait également un poste qui était qu'on souhaitait mettre à l'externe à pro senectute et, dans le cas présent, on n'aurait pas besoin de faire cette prestation externe. On pourrait la faire à l'interne, donc il n'y a plus non plus d'implication financière autre que celle qu'on aurait attribué un nouveau mandat à pro senectute bien évidemment. Bien sûr que c'est un office qui bénéficierait du soutien de la voirie et des collaborateurs bâtiments pour tout ce qui est logistique ainsi que du secrétariat de direction pour le soutien administratif.

Bien évidemment, je veux parler des locaux, alors les locaux doivent faire partie de cette planification. Je vous parlais avant du guichet unique, du guichet à la réception au rez de la maison de commune qui éviterait que les personnes se promènent dans les étages-là, ce serait tout centraliser sur le rez de la maison de commune, ce réaménagement consiste en une requalification de tout le rez on coloniserait la salle du rez également dans cette salle, on aurait la réception principale, donc on parle de cet espace-là. Donc on aurait la réception principale, on aurait l'office de la population et les contributions occuperaient cette fois-ci l'espace actuellement qui est dévolu à l'office de la population et puis, pour ce faire, on anticipe déjà avec un mandat d'architecte, nous permettrait de voir la faisabilité et l'aspect financier de cet investissement, bien évidemment je vais peut-être conclure en vous disant qu'au deuxième étage, on pourrait justement pouvoir permettre d'autre personnel communal de pouvoir s'installer dans le futur aussi en lien avec la libération de certains espaces de travail.

Au niveau du service technique nous avons deux options. La première, c'était la rénovation de la maison de la cour avec la mise en place de bureaux dans l'espace des combles du bâtiment de la maison de la cour ou alors la location d'un espace de bureaux à la clinique CIC à proximité des Brèches. Vous voyez où ça se trouve. L'option de cette rénovation de la maison de la cour, elle a été écartée par le Conseil, notamment

## CONSEIL GENERAL

---

en lien avec le fait qu'on ferait un investissement important dans un bâtiment dont l'avenir est très incertain, notamment en lien avec la planification du futur centre de Collombey, d'une part, mais aussi car les nouveaux espaces qu'on arriverait à dégager en utilisant les combles ne répondent pas entièrement à nos besoins.

Donc, nous avons validé l'option d'un déménagement des futurs services CUBE et RIM au sein des locaux de la clinique, donc les surfaces actuellement, elles sont encore brutes et puis concrètement, donc, on souhaite louer ces bureaux à la clinique CIC pour une durée maximale de 5 à 7 ans.

La durée maximale de 5 à 7 ans correspondait au budget d'investissement qu'on aurait fait pour la maison de la cour. Nous avons donc pris cette décision de vous proposer cette location mais, bien sûr que ça sous-entend qu'on planifie sans tarder la construction de nouveaux bâtiments sur le secteur des brèches en lieu et place des infrastructures actuelles. Ce serait en fait un bâtiment qui inclurait à la fois le secteur technique et les travaux publics, y compris bien sûr les garages et ateliers et puis d'ici 7 ans, on pourrait permettre à tout ce qui est en lien avec le technique et les travaux publics de se situer au même endroit.

Si notre législatif valide cette intention on pourrait sans tarder entreprendre l'analyse qui sera liée à la construction de ce nouveau bâtiment sur le secteur des brèches.

J'arrive à la fin de ma présentation avec les aspects financiers. Donc ils vous seront présentés au budget 2024. Bien sûr que la masse salariale va s'accroître, il faudra aussi rajouter les coûts de réaménagement de la maison de communes, les coûts, la location de l'espace de la clinique CIC, comme je vous le disais, la location de la clinique CIC a des coûts qui sont relativement équivalents au coût d'investissement pour la maison de la cour mais avec des espaces qui sont nettement plus optimaux ici à la clinique CIC. Notre vision stratégique de ces futurs investissements englobe aussi cette construction de locaux aux brèches pour accueillir le personnel d'exploitation atelier et machines et puis nous proposerons bien sûr également le budget pour la rénovation de la maison de commune. En conclusion, on estime : on estime que notre mission, la mission qu'on s'était fixée, nous au Conseil municipal, elle est atteinte, les services aux citoyens vont être mis à jour, ils seront plus performants et surtout le suivi des dossiers techniques sera aussi optimisé. Il va sans dire que ça constitue une vraie mutation de cette administration qui entre dans une nouvelle ère à l'aube de son 10'000e habitant et de sa nouvelle planification territoriale qu'on parle maintenant de plus en plus régulièrement le PAZ et le RCCZ. Cette planification territoriale va modifier le visage de notre commune et puis notre volonté est toujours et je le souligne et j'insiste toujours la même, c'est d'être une commune à la pointe où il fait bon vivre. Donc affaire à suivre lors du budget prochain. Merci de votre attention.

**Intervention de Sotillo José:** Merci beaucoup. On se réjouit de 2035. Vous avez parlé de 2035 ?

**Intervention de Turin Olivier:** Non, alors c'est au budget 2024 qu'on va vous proposer ces mesures à très court terme, c'est-à-dire pour des engagements pour l'année prochaine et 2025 pour l'office de la cohésion sociale et puis 2035, c'est plutôt la vision des réinternalisations qui arriveront après une réelle réflexion.

**Intervention de Sotillo José:** Merci pour cette clarification. Est-ce qu'il y a d'autres informations du Conseil municipal ?

**Intervention de Turin Olivier:** Oui j'en ai deux autres, Oui Monsieur le Président, la première c'est le résultat des discussions qui concerne les infrastructures funéraires suite à la réponse au postulat du 16



## CONSEIL GENERAL

---

août 2021 postulat qui a été accepté, donc il s'intitulait pour des infrastructures funéraires adaptées à notre population qui a été acceptée le 27 septembre 2021 les 2 conseils municipaux de Collombey-Muraz et de Monthey ont décidé, lorsqu'on s'est rencontré le 7 novembre 2022, d'analyser la faisabilité de la création d'un espace laïque au sein de la cure de Monthey.

C'était une réelle opportunité à ce moment-là de se pencher sur un projet concret, c'était la cure de Monthey. Nous avons donc adjugé un Bureau d'architecte un mandat d'étude de faisabilité qui a été financé conjointement par nos 2 communes.

Le 6 septembre de cette année, ce rapport de faisabilité a été présenté à différents intervenants, c'était un concept, c'était la création de 4 cryptes qui permettait la mise en place de lieux de recueillement qui étaient modulables, on a privilégié une variante qu'on a poussé en avant pour la consolider. Ensuite, on a analysé cette variante. On arrive à la conclusion suivante : les 4 cryptes, elles permettent un recueillement laïc qui me paraissent suffisants selon un comparatif avec les communes de même taille. Par contre, les lieux de recueillement et de cérémonies n'étaient pas optimaux. Les coûts, les coûts par rapport à la plus-value de créer deux cryptes, ont été estimés trop onéreux. Le budget qui a été estimé, il se montait à 200'000 francs uniquement pour la mise à l'enquête publique et 3,5 millions pour les travaux uniquement pour créer 2 cryptes de plus et quelques espaces de recueillement, on a considéré que les coûts étaient disproportionnés par rapport à cette plus-value. Deux cryptes supplémentaires uniquement des lieux de recueillement modulables, mais trop petits, ça ne permettait pas d'imaginer des lieux de recueillement qui permettaient les prestations commerciales qui étaient souhaitées, donc nous avons estimé que seul un projet public permettrait de proposer un projet qui serait totalement efficace. Nous avons donc conclu, et ça a été confirmé également par les conseils municipaux qu'au vu du coût des mesures et des plus-values qui étaient jugées insatisfaisantes, on allait abandonner ce projet.

On sait évidemment actuellement encore plus avec le Covid que le marché des cérémonies laïques est vraiment en expansion, on ne peut que préconiser aux entreprises de Pompes funèbres d'investir eux-mêmes dans les locaux adaptés éventuellement par le biais d'un investissement commun et de collaboration. Les espaces qui peuvent accueillir un tel bâtiment existent sur les 2 communes. Je vous rappelle que nous à Collombey-Muraz on était déjà disposés à mettre à disposition un espace, un emplacement sur un terrain d'intérêt général, au lieu-dit Vignasse sous forme de DDP. Donc on peut qu'inciter les privés à créer ce type de projets et à investir eux-mêmes. J'en arrive à ma dernière prise de parole.

C'est en lien avec la création d'appartements protégés ou adaptés. La coopérative les foyers est venue, nous a approché pour créer un projet de construction d'appartements protégés, adaptés en faveur des aînés. Projet qui se situe et ils ont estimé que c'était le plus judicieux possible de se situer sur le terrain qui est juste devant vous. Donc, derrière l'EMS sur le DDP sous l'église, le Conseil municipal a estimé que ce projet était très intéressant parce qu'il permet d'améliorer la prise en charge des aînés en situation de dépendance progressive. Ça correspond bien sûr à la politique Suisse des soins de longue durée, ça correspond à la tendance actuelle en lien avec la prise en charge de ces personnes. Des synergies bien sûrs, elles sont intéressantes, elles sont évidentes entre l'EMS et les appartements protégés en termes de soins en termes de fourniture de repas notamment. Ce projet, bien sûr, nous permet aussi de planifier des infrastructures en y intégrant, par exemple une UAPE actuellement, à Muraz, c'est trop disparate, on n'a pas des UAPE qui sont très fonctionnels, ça nous permettrait aussi de pouvoir planifier un parking sous l'EMS et d'améliorer les livraisons de marchandises les inputs et à outputs à l'EMS puisque pour l'instant, ça vient surtout depuis la cour d'école et ce n'est pas optimal la cohabitation avec les écoliers. Donc, on profite de cette opportunité pour poursuivre notre plan de quartier de Muraz que les personnes de la population de Muraz et de Collombey s'étaient réunies pour en parler, pour définir des pôles. Là, on met

## CONSEIL GENERAL

---

l'accent sur l'espace qui est compris entre le magasin volg, le carrefour en passant par le parking des Condémines le long de la route des Condémines jusqu'ici jusqu'à l'espace en-dessous de l'EMS.

Cette planification territoriale va débuter tout bientôt et puis les résultats de cette planification nous permettront de sécuriser le cheminement des écoliers, d'améliorer le stationnement et certainement d'amener une réelle plus-value. Bien sûr, un projet de cette importance sur un terrain d'utilité publique sous-entend que la coopérative, les foyers n'ait pas d'autre rentabilité que le fonds de rénovation. Ce sera une exigence, un impératif pour que ce bâtiment puisse être implanté. Natercia Knubel, notre collègue de Conseil est notre déléguée à ce groupe de projet qui vient de se mettre en place. Donc, on va vous informer tout bientôt de l'évolution de ce projet. Merci de votre attention. J'en ai terminé.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Turin, nous passons au point 10 questions. Y a-t-il des questions dans l'assemblée, Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut, excusez-moi c'est la dernière fois, il y a bien des années et lors d'une assemblée primaire, je me souviens de l'intervention de Madame Clarisse Turin maman d'Alexis, qui s'insurgeait contre la densification de nos zones à bâtir. Son intervention avait suscité quelques sourires dont le mien et je m'en excuse. Je constate à côté de chez moi l'un des aspects pervers d'une trop grande densification, imaginez une villa sur un niveau et à côté un nouveau bloc à une distance de 6 mètres de la villa et de 14M50 de haut.

Imaginez encore que le propriétaire de ladite villa a installé des panneaux solaires sur son toit. Quelle sera, d'après vous leur efficacité à l'ombre de son nouveau et imposant voisin ? Mon intervention n'a pour but que de nous demander si cette volonté de densification à tout va n'est pas parfois exagérée ou si on ne confond pas densification ou fuite en avant.

Madame Clarisse Turin avait peut-être plus de bon sens que les rieurs en ce temps-là. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Gollut, est-ce que votre divers demande une réponse de la Municipalité. Monsieur Turin

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin, fils de Clarisse Turin, je dirais l'intervention de Monsieur Emmanuel Gollut. Merci pour la question. Il faut savoir aussi que la densification elle fait partie du règlement des constructions et puis cette densification vous sera soumise lors de l'adoption du règlement et puis il se trouve qu'il y a des zones où on ne peut pas construire autre chose que l'utilisation du sol. Donc, c'est dans l'évolution normale d'un paysage, c'est-à-dire que tout d'un coup, il y a des maisons qui se trouvent à côté de blocs plus ou moins grands et ainsi de suite ça se modifie, mais c'est vrai que pour être né au cœur de Muraz et m'être trouvé après quelques années avec un gros bloc en face de moi, ça fait des drôle. Mais je comprends que c'est un cri du cœur d'un citoyen du centre de Collombey qui voit son centre gentiment se densifier avec des projets qui arrivent.

**Intervention de Sotillo José:** Merci, d'autres divers ? Monsieur Ruiz.

**Intervention de Ruiz Noé:** Noé Ruiz, le centre. Juste pour être un peu taquin avec la Municipalité. Je remercie monsieur le président Olivier Turin de la présentation des futurs services. J'ai compté qu'il a dit

## CONSEIL GENERAL

---

42 fois le mot fusion. C'est un mot qui me procurait des aigreurs jusqu'au 15 mai 2022 mais je suis heureux d'apprendre que cette professionnalisation des services ait réussi grâce à une non-fusion.

Deuxième remarque, toujours teintée ou d'un esprit taquin dans l'agenda des manifestations de la commune qu'on est conviés à un concert à la salle des Combles, le Conseil général ce soir. Merci.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Ruiz. Dernière intervention dans les divers ? Monsieur Clivaz. C'était le show Clivaz ce soir.

**Intervention de Clivaz Cherryl:** Alors Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, je me permets de revenir sur ma question écrite à propos de la step et puis des énergies. Quand le Conseil général a dû se prononcer, il y a un rapport de la COGEST qui disait que le prix de rachat du biogaz est à 6 centimes et puis il y avait une comparaison par rapport à la production d'électricité qui pouvait être en compensation au lieu de produire du biogaz. Produire de l'électricité, c'était 160'000 kilowatts, c'est une question de la COGEST qui a été posée à la Municipalité, c'est la réponse de la Municipalité. Maintenant on se retrouve avec un prix de rachat à 2 centimes et puis bien sûr pas de production énergétique.

Alors un prix de rachat à 2 centimes, ça rapporte 10'000 francs par année. 160'000 kilowatts maintenant : 50 centimes, c'est 80'000 francs par année que la commune aurait besoin en moins de payer. Donc, moi la question que je me pose quand j'ai ce genre de réponse qui est apportée, c'est comment quand la COGEST a posé cette question pour l'analyse et puis prendre une décision, c'est quand même important comment on arrive du côté de holdigaz, parce que c'est holdigaz qui rachète le gaz, comment on arrive de passer de 6 centimes à 2 centimes parce que aussi du côté de la Municipalité quand on nous article des chiffres, des valeurs, on doit s'assurer qu'après elles sont aussipratiquées et puis maintenant par rapport au contrat qui lie holdigaz avec la Municipalité, j'en ai demandé donc ils me l'ont transmises parce qu'il devait demander l'autorisation à holdigaz, il y a une clause de confidentialité et puis holdigaz, ils rachètent aussi du biogaz à Roche à Pentaz, et puis à une troisième commune et puis si chaque fois il y a une clause de confidentialité ça veut dire que les communes ne peuvent pas se parler pour savoir quel prix ils pratiquent et pour revenir au prix du gaz quand on articulait 6 centimes, on était à peu près à 8-9 centimes, le prix du gaz et maintenant qu'on le rachète à 2 centimes à la vente, il a doublé, on est entre 19 et 20 centimes, même 25 centimes quand c'est du biogaz.

Donc comment on peut passer d'un coup de 6 centimes à 2 centimes, puis surtout de côté de la Municipalité, comment on peut accepter une telle proposition ?

Ça, c'est une réflexion qui suscite pour le futur quand on doit négocier des choses quand on discute d'un contrat chez moi, les choses sont clairement sur la table, on ne revient pas, c'est comme si vous allez au garage, on vous propose une voiture à 10'000 puis quand vous venez la chercher on vous dit qu'elle est 20'000, ce n'est pas possible.

**Intervention de Sotillo José:** Merci Monsieur Clivaz pour cette dernière intervention. Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre travail et vos interventions. Je profite de souhaiter bonne chance à toutes les candidates et tous les candidats de notre commune, en particulier pour les prochaines élections fédérales. Nous nous retrouverons ici le 18 décembre prochain.

D'ici là, je vous souhaite un bel automne coloré et toujours aussi ensoleillé et que les repas de saison vous fassent le plus grand bien. Belle fin de soirée.